



# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Guéret

Établi entre

**La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret**

Représenté par Eric CORREIA, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 21/12/2021,

Ci-après désigné par « le Grand Guéret »,

ET

L'État, représenté par M. Virginie DARPHEUILLE, préfète de la Creuse,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont susceptibles d'être associés : chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques, universités, écoles d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche, associations, opérateurs de l'Etat (ADEME, ANAH, ANRU, Banque des Territoires, CEREMA...). Une attention particulière doit être portée à la mobilisation des acteurs socioéconomiques et des habitants, gage de réussite de la démarche :

Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine

Le Conseil départemental de la Creuse

La Banque des territoires

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH)

L'Agence de la transition écologique / ADEME

Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

La Chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Creuse

La Chambre de métiers et de l'artisanat de la Creuse

La Chambre d'agriculture de la Creuse

Autres (PNR, AMF, AMRF, CAF...)

D'autre part,

Vu la délibération n°189/21 du 29 juin 2021 portant sur l'autorisation de signature du protocole pour le contrat de relance et de transition écologique.

Vu le protocole d'engagement du contrat territorial de ruralité, de relance, et de transition écologique signé le 15 juillet 2021.

Vu la délibération en date du 21 décembre 2021 portant sur l'autorisation de signature de contrat de relance et de transition écologique (CTRRTE).

Vu la validation en date du 11 mars 2022 actant les actions matures à inscrire au contrat pour 2022.

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CTRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de ruralité, de relance et de transition écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

La mise au point du CTRRTE s'inscrit en continuité de la démarche engagée à l'échelle départementale dans le cadre du plan particulier pour la Creuse signé par le préfet de région, la préfète de la Creuse, les député et sénateurs de la Creuse, le président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, la présidente du Conseil départemental de la Creuse et les présidents des EPCI de la Creuse, en présence du Premier Ministre, le 5 avril 2019.

La formalisation de ce CTRRTE s'inscrit dans la continuité du Protocole d'engagement signé le 15 juillet 2021 entre l'Etat, représenté par Mme la Préfète de la Creuse, Virginie DARPHEUILLE, et L'Établissement Public de Coopération Intercommunale « Communauté d'Agglomération du Grand Guéret » représenté par son Président, Monsieur Eric CORREIA.

## Article 1 – Objectif du CTRRTE

Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).

Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet.

Le CTRRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire **de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret** autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CTRRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les actions intégrées dans le CTRRTE s'inscrivent dans une double temporalité

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires (2021-2022) ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale, sur la durée du mandat (2021-2026).

L'État s'engagera, au travers du CTRRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun et des crédits contractualisés au sein du contrat État- régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

Le CTRRTE doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire., pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux.

Le CTRRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif.

Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les partenaires identifiés dans le CTRRTE tels que les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), la Région et le Département.

## Article 2 – L’ambition du territoire

Le projet de territoire porte l’ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l’histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l’engagement des acteurs.

L’élaboration d’une vision stratégique suppose :

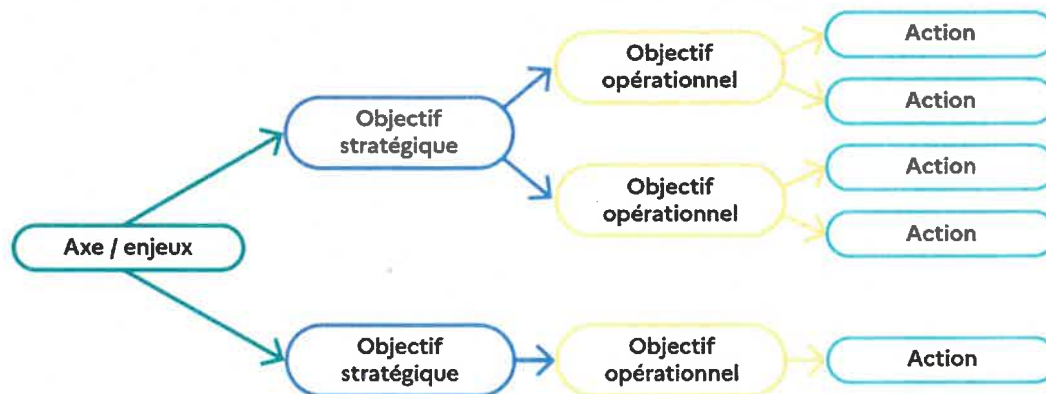
- D’identifier les enjeux du territoire à l’aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l’articulation entre les différentes dimensions qu’elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d’actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l’avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques du territoire qui peut être présenté de la manière suivante :



Les orientations stratégiques sont présentées en annexe 1.

Elles devront être associées à des objectifs- chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs- qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Les actions et projets pour le développement et la transition écologique du territoire (2021-2026)

### 4.1. Projets recensés sur le territoire

L'annexe 2 présente de manière concrète et opérationnelle l'ensemble des projets recensés sur le territoire. Ces projets permettront d'élaborer la feuille de route du territoire afin de répondre aux enjeux clés identifiés. La liste recense des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

L'inscription formelle des actions dans le CTRRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires. Cette convention sera proposée après étude des actions à la collectivité.

Il est possible d'ajouter de nouveaux projets après la signature du contrat, lors du comité de pilotage, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, avec l'accord des instances de gouvernance définie à l'article 6.

### 4.2. Projets les plus matures

Les actions suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable retenues sont présentées en Annexe 3 via des fiches projets individuelles.

Les fiches-projet précisent, autant que possible :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CTRRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.



## Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CTRRTE s'engagent à faciliter et accompagner la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Grand Guéret assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une équipe chargée du pilotage du CTRRTE, et d'identifier un.e chef de projet responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'État via une enveloppe régionale.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CTRRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CTRRTE, dont il est maître d'ouvrage.

Pour assumer ces missions d'animation territoriale, le territoire sollicite le cofinancement du poste de chef de projet (1 ETP).

Sa mission consistera à suivre, animer et évaluer le CTRRTE dans une logique de cohésion territoriale, d'apporter un appui en ingénierie auprès des acteurs locaux (de l'idée au projet) en facilitant l'émergence et la progression des actions. Par ailleurs, sa mission s'attardera sur la sensibilisation et participation citoyenne tout en plaçant la transition écologique au cœur de la réflexion (alimentation, biodiversité, cohésion territoriale...). Le chef de projet « territoire et transition écologique » fera partie d'une équipe projet en charge de l'animation territoriale et du suivi des contractualisations (Région, Département, programme Leader).

### 5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CTRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CTRRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CTRRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CTRRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Selon les situations, l'État peut mobiliser l'ADEME pour un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CTRRTE ; la Caisse des dépôts via la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial ; le Cerema pour un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation ; mais aussi : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

#### **5.4. Engagements des opérateurs publics**

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CTRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CTRRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

#### **5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## Article 6 – La gouvernance du CTRRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CTRRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CTRRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 6.1 Comités de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du Grand Guéret, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CTRRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CTRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CTRRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CTRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 6.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Grand Guéret. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CTRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CTRRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Dans un souci de cohérence, le territoire du Grand Guéret propose de constituer une gouvernance dédiée au suivi de l'ensemble des contractualisations (Etat, Fonds de l'Union Européenne, Région, Conseil Départemental) dans la suite du comité unique de concertation en charge du programme Leader ; associant à la fois un collège public et un collège privé. Toutefois, les périmètres sont différents entre le CTRRTE à l'échelle du Grand Guéret et le programme Leader ou Contrat de Développement et des Transitions de la Région Nouvelle-Aquitaine (contrat mixte associant le Grand Guéret et la Communauté de communes Portes

de la Creuse en Marche). Aussi, il est proposé de s'appuyer sur ce comité unique de concertation et d'en « extraire » les membres publics et privés pour suivre le CTRRTE. Cette gouvernance se mettra en place à partir de 2022.

## Article 7 – Suivi et évaluation du CTRRTE

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de sa mise en œuvre. Il se réunit au moins annuellement.

Un tableau de bord des projets partagés est élaboré et tenu à jour par l'EPCI, sur la base des informations des maîtres d'ouvrage. Un tableau de bord de suivi du CTRRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

## Article 8 – Résultats attendus du CTRRTE

Les résultats du CTRRTE seront suivis et évalués. Les ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec chaque objectif du présent contrat lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CTRRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Les indicateurs seront harmonisés par l'État à l'échelle départementale pour une meilleure appropriation. Un tableau de suivi sera préparé par les services de l'État pour faciliter la remontée des valeurs.

## Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CTRRTE

L'entrée en vigueur du CTRRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le terme de ce contrat est fixé au 31 mars 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 10 – Evolution et mise à jour du CTRRTE

Le CTRRTE est évolutif. Le corps du CTRRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CTRRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou des actions.

## Article 11- Résiliation du CTRRTE



D'un commun accord entre les parties signataires du CTRRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

Fait à *Guéret*

le **11 MARS 2022**

|  |  |
|--|--|
| <p>La préfète</p>  <p>Virginie DARPHEUILLE</p> | <p>Le président<br/>de la communauté d'agglomération<br/>du grand Guéret</p>  <p>Eric CORREIA</p> |
|--|--|

## Sommaire des annexes

### Annexe 1 – Orientations stratégiques

- 1.1 Enjeux clés du territoire
- 1.2 Axes et objectifs stratégiques

### Annexe 2 – Projets recensés sur le territoire

- 2-1 Liste des projets par Axes et Objectifs stratégiques
- 2-2 Présentation des projets recensés (nb projets, état d'avancement, programmation, enveloppe budgétaire en coût global, etc.)
- 2-3 Présentation synthétique des projets suffisamment mûrs pour démarrer à court terme retenus pour faire l'objet de Fiches projets

### Annexe 3 – Liste des projets suffisamment mûres pour démarrer

- 3-1 Fiche projet #1
- 3-2 Fiche projet #2
- 3-3 Fiche projet #3
- 3-4 Fiche projet #4
- 3-5 Fiche projet #5
- 3-6 Fiche projet #6
- 3-7 Fiche projet #7
- 3-8 Fiche projet #8
- 3-9 Fiche projet #9
- 3-10 Fiche projet #10
- 3-11 Fiche projet #11
- 3-12 Fiche projet #12
- 3-13 Fiche projet #13
- 3-14 Fiche projet #14
- 3-15 Fiche projet #15
- 3-16 Fiche projet #16
- 3-17 Fiche projet #17
- 3-18 Fiche projet #18

# Annexe 1 – Orientations stratégiques

## 1. Enjeux clés du territoire (cf éléments présentés dans le Protocole)

Les enjeux clés peuvent être synthétisés comme suit :

- Dynamique de création :
  - . d'emplois notamment pour les habitants
  - . d'activités
  - . de richesses par et pour le territoire
- Diversification du tissu économique (services à valeur ajoutée, tourisme, économie productive)
- Accompagnement des mutations économiques des entreprises
- Compétitivité des entreprises (numérique, digitalisation, environnement et RSE)
- Préservation de la qualité paysagère et du patrimoine naturel (eau, biodiversité et foncier via urbanisation)
- Positionnement stratégique et marketing :
  - . à l'échelle de la Creuse : quel rôle pour le Grand Guéret ?
  - . de manière thématique : pour l'attractivité résidentielle, touristique et économique
- Urbanisation : amorce d'étalement en prolongement de la ville centre, relation ville centre-bourgs périphériques, forme et qualité du bâti (cf « pavillons » promoteurs qui foisonnent), quelle localisation et quelle répartition de l'offre de logements/lotissements entre les communes ?
- Vieillesse :
  - . population
  - . équipements dont touristiques
  - . dirigeants
  - . personnel (des entreprises comme des services sociaux et de santé)
- Mobilité :
  - . de l'extérieur vers Guéret (cf future ligne Bordeaux-Lyon)
  - . entre les communes et Guéret
  - . dans la ville de Guéret
- Cohésion territoriale :
  - . quelle répartition des commerces, de l'habitat nouveau et renouvelé, des habitants (nouveaux et mobilité intra-territoire), des activités et équipements économiques et touristiques
  - . quel lien Communes/EPCI : qui fait quoi ? quel(s) rôle(s) pour l'EPCI (pilote, stratège, opérateur, support, ...), quelle gouvernance ?
- Capacité à faire, à suivre et à inscrire dans le temps : « vision stratégique » vs « opportunisme » et « coups », quelles compétences ? quelles équipes ? quelle ingénierie ?
- Pilotage des politiques : des stratégies « sectorielles » ou « thématiques » à définir (habitat, développement économique, tourisme, santé, petite enfance, etc.)
- Développement de partenariats pour produire des effets masse sur certains sujets et/ou gagner en visibilité
- Attractivité (résidentielle, économique, touristique) :
  - . 1 offre pertinente, adaptée, renouvelée, à structurer (diversité, volume, qualité, localisation)
  - . 1 positionnement à définir
  - . 1 mise en visibilité

## 2. Axes et objectifs stratégiques

|  |  |  |
|--|--|--|
| <p><b>1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :</b></p> <p><b>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun</b></p> |  | 1.1.1 Re-dynamiser le centre-ville de Guéret et les centres-bourgs par le développement de projets et d'activités commerciales innovantes                          |
|  | 1.1 Repenser des cœurs de bourg / cœurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants                                    |
|  |  | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale                                  |
|  |  | 1.2.1 Disposer d'une offre « Habitat » globale et de qualité en capacité d'accueillir et de répondre aux attentes et besoins des habitants et des futurs résidents |
|  | 1.2 Renouveler et développer l'habitat et relever le défi démographique (maintien population et accueil nouveaux habitants)                                    | 1.2.2 Structurer une politique d'accueil stratégique à l'échelle intercommunale pour «faire-venir» de nouvelles familles   |
|  |  | 1.2.3 Accélérer le nombre de rénovations annuelles sur le territoire et lutter contre la vacance et la précarité énergétique                                       |
|  | 1.3 Favoriser un accès aux soins pour tous   | 1.3.1 Favoriser la présence de professionnels de santé   |
|  |  | 1.3.2 Privilégier une santé à domicile   |
|  | 1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire  | 1.4.1 Offrir et préserver des conditions d'accueil de qualité et adaptées aux publics  |
|  |  | 1.4.2 Favoriser des services accessibles et adaptés aux réalités sociales du territoire  |
|  | 1.5 Développer sur le long terme l'implication et la contribution des habitants dans les décisions publiques de l'agglomération                                | 1.5.1 Pérenniser la démarche de concertation   |
|  |  | 1.5.2 Favoriser les temps et lieux de rencontres et les échanges autour des politiques publiques et des projets  |



|  |  |  |
|--|--|--|
| <p><b>2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :</b></p> <p><b>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif</b></p> | 2.1 Renforcer l'agriculture dans son ancrage local et sa contribution économique et sociale  | 2.1.1 Engager la diversification des activités agricoles du territoire vers un nouveau modèle de production alimentaire et l'intégrer dans une filière |
|  |  | 2.1.2 Favoriser une agriculture de qualité, saine et pérenne   |
|  | 2.2 Encourager l'esprit d'entreprise et favoriser sur l'agglomération la création de projets à taille humaine et d'activités innovantes      | 2.2.1 Faire émerger de nouveaux projets d'entreprise créateurs d'emplois   |
|  |  | 2.2.2 Identifier et capter des projets et des entreprises innovantes   |
|  |  | 2.3.1 Soutenir les entreprises locales dans leurs projets de développement et de création d'emplois  |
|  | 2.3 Accompagner les TPE/PME locales en vue de pérenniser et développer le tissu économique local et la création d'emplois pour les habitants | 2.3.2 Contribuer au changement d'échelle de l'ESS par le développement des filières vertes de proximité, transition énergétique notamment              |
|  |  | 2.3.3 Anticiper et accompagner la mutation du tissu économique (transition écologique, digitalisation) pour garantir son attractivité                  |
|  |  | 2.4.1 Conforter le positionnement de destination « Sports et loisirs de nature »   |
|  | 2.4 Stimuler et coordonner la mise en marché touristique du territoire et affirmer son positionnement différenciant                          | 2.4.2 Renforcer l'offre d'hébergements touristiques du territoire en cohérence avec l'essor d'un tourisme vert et alternatif                           |
|  |  | 2.4.3 Accompagner la professionnalisation des acteurs du tourisme  |

|  |  |  |
|--|--|--|
| <p><b>3. AU NOM DE LA RESILIENCE :</b></p> <p><b>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées</b></p> |  | 3.1.1 Soutenir le développement de modes doux de déplacement (intra et inter communes)                             |
|  | 3.1 S'engager pour une mobilité plus facile et moins polluante au service du lien social et de la connexion entre les communes         | 3.1.2 Améliorer le développement des transports en commun existants  |
|  |  | 3.1.3 Favoriser la mixité et la complémentarité des modes de transport sur le territoire                           |
|  | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | 3.2.1. Préserver la qualité des écosystèmes (tourbières, diversité des essences des forêts, berges et cours d'eau) |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | 3.2.2 Préserver collectivement la ressource en eau, indispensable à notre quotidien et nos modes de vie      |
|  |  | 3.2.3 Faire du Grand Guéret un territoire Zéro Gaspi et Zéro Déchet en faveur d'une économie plus circulaire |
|  | 3.3 Tendre vers l'autonomie énergétique locale | 3.3.1 Diversifier le mix énergétique du territoire et en tirer parti économiquement                          |
|  |  | 3.3.2 Aller vers une réduction de la consommation énergétique locale   |

## Annexe 2 – Projets recensés sur le territoire

### 1. Liste des projets par Axe stratégique

| N° projet | Intitulé  | Maitre d'ouvrage           | Type     | Localisation               | Axe stratégique   | Objectif stratégique  | Objectif opérationnel   | Description succincte   |
|-----------|---|----------------------------|----------|----------------------------|---|---|---|---|
| 88        | Acquisition et réhabilitation bar, restaurant, épicerie | Montaigut-le-Blanc         | Communes | Montaigut-le-Blanc         | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.1 Re-dynamiser le centre-ville de Guéret et les centres-bourgs par le développement de projets et d'activités commerciales innovantes | Projet > alimentation cantine de l'école  |
| 37        | Projet multi-services                                   | Anzême                     | Communes | Anzême                     | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.1 Re-dynamiser le centre-ville de Guéret et les centres-bourgs par le développement de projets et d'activités commerciales innovantes | Réhabilitation d'un corps de bâtiment en vue d'un projet multi-services, restaurant, logement   |
| 138       | Création d'une agence postale                           | Saint-Sulpice-le-Guéretois | Communes | Saint-Sulpice-le-Guéretois | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.1 Re-dynamiser le centre-ville de Guéret et les centres-bourgs par le développement de projets et d'activités commerciales innovantes | Création d'une agence postale au sein de la mairie. Le bâtiment laissé vacant par l'actuelle Poste pourra être utilisé à d'autres fins, par exemple accueil de professionnels de santé.   |
| 59        | Lieu de convivialité / restaurant                       | La Brionne                 | Communes | La Brionne                 | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.1 Re-dynamiser le centre-ville de Guéret et les centres-bourgs par le développement de projets et d'activités commerciales innovantes | La commune souhaite racheter cet ancien hotel-bar-restaurant, actuelle propriété de la CA du Grand Guéret, afin de le réhabiliter et d'en faire un restaurant et un lieu de convivialité pour la commune (lieu de rencontres et d'activités pour les habitants, accueil d'un drive fermier, dépôt de pain, salle de réunion...) |
| 77        | Création d'un bar associatif et d'une épicerie          | La Saunière                | Communes | La Saunière                | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.1 Re-dynamiser le centre-ville de Guéret et les centres-bourgs par le développement de projets et d'activités commerciales innovantes | La municipalité souhaite acquérir le terrain et la maison jouxtant la place de la mairie. La maison, après réhabilitation, pourrait accueillir un bar associatif et une épicerie  |
| 98        | Création d'une maison France Services                   | Montaigut-le-Blanc         | Communes | Montaigut-le-Blanc         | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.1 Re-dynamiser le centre-ville de Guéret et les centres-bourgs par le développement de projets et d'activités commerciales innovantes |   |

|     |  |                          |          |                          |   |   |   |  |
|-----|--|--------------------------|----------|--------------------------|---|---|---|--|
| 111 | Construction d'une halle   | Saint Fiel               | Communes | Saint Fiel               | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.1 Re-dynamiser le centre-ville de Guéret et les centres-bourgs par le développement de projets et d'activités commerciales innovantes | toiture en panneaux photovoltaïques  |
| 78  | Construction d'une halle couverte pour installation du marché              | La Saunière              | Communes | La Saunière              | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.1 Re-dynamiser le centre-ville de Guéret et les centres-bourgs par le développement de projets et d'activités commerciales innovantes | La municipalité souhaite acquérir le terrain et la maison jouxtant la place de la mairie. Cela permettrait d'agrandir cette place et d'envisager une halle couverte pour accueillir le marché.   |
| 110 | Développement de l'éco-bourg de Saint Fiel                                 | Saint Fiel               | Communes | Saint Fiel               | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants           | végétalisation, biodiversité, aménagement de la rue Verrines (cheminement et enfouissement réseaux) = partenariat école ALSH CAUE CPIE   |
| 114 | Réhabilitation d'un immeuble en centre-bourg                               | Saint Laurent            | Communes | Saint Laurent            | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants           | Salles annexes de la mairie / MAM / salle associative, salles modulables   |
| 64  | Aménagement du bourg   | La Chapelle-Taillefert   | Communes | La Chapelle-Taillefert   | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants           | 3 phases : réseaux eau/assainissement (agglô) ; enfouissement réseaux (SDEC) ; embellissement (mairie)   |
| 143 | Aménagement cœur de bourg  | Saint Vaury              | Communes | Saint Vaury              | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants           | adaptation des places publiques aux nouvelles fonctionnalités / renforcer leur attractivité / favoriser la place des piétons et des animations - afin de donner de l'attrait au centre ville pour les activités marchandes/non marchandes, pour l'habitat permanent Programme "Petites Villes de Demain" |
| 203 | Développement de l'éco-bourg de Saint Fiel - Végétalisation / biodiversité | Saint Fiel               | Communes | Saint Fiel               | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants           | place de l'église, derrière mairie, étude avifaune + pollinisateurs (partenariat CAUE, CPIE)   |
| 120 | Réhabilitation mairie  | Saint Léger le Guérétois | Communes | Saint Léger le Guérétois | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants           | Transfert de la mairie - réhabilitation corps de ferme dans le centre-bourg, bibliothèque, location bureaux, salles de réunion (assos/mariage)   |
| 24  | Valorisation et dynamisation centres bourgs                                | Communes                 | Communes | Communes                 | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants           | Définition stratégie dynamisation centre-bourg (économie, logements, mobilité...), expérimentation du CAUE sur Savennes, Petite Ville de Demain sur Saint Vaury ; projets sur de nombreuses communes   |

|     |  |                          |          |                          |   |   |   |   |
|-----|--|--------------------------|----------|--------------------------|---|---|---|---|
| 15  | Opérations façades   | CA Grand Guéret          | EPCI     |                          | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants | Incitation des propriétaires à réaliser la rénovation de leur façade en centre-bourg (appui technique et financier) / Dispositif Agglo  |
| 123 | Réhabilitation logement  | Saint Léger le Guérétois | Communes | Saint Léger le Guérétois | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants | T4 dans le centre-bourg   |
| 36  | Travaux d'aménagement dans le bourg  | Ajain                    | Communes | Ajain                    | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants | Projet de travaux pour ré-aménager le bourg de manière plus conviviale suite aux travaux de réfection des réseaux   |
| 43  | Ravalement façade de la mairie   | Gartempe                 | Communes | Gartempe                 | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants | Ravalement de la façade de la mairie  |
| 73  | Signalétique et aménagement pour limiter vitesse dans le bourg et les villages | La Saunière              | Communes | La Saunière              | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants | La commune souhaite lancer une étude afin de recueillir des solutions visant à réduire la vitesse des véhicules dans le bourg et les villages. La commune est à la recherche de financement pour réaliser cette étude.                                |
| 129 | Restructuration des bâtiments communaux du centre-bourg                        | Saint Silvain-Montaigut  | Communes | Saint Silvain-Montaigut  | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants | Travaux au niveau de : Mairie-Ecole, Cantine de l'école, "Maison du coiffeur", Salle communale, Logement situé au-dessus de la salle communale, WC handicapé situé dans la cour de l'école.<br>Travaux incluant des travaux de transition énergétique |
| 164 | Aménagement du centre-bourg  | Sainte Feyre             | Communes | Sainte Feyre             | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants | Réflexion à mener sur la circulation. Projet de végétalisation du centre bourg. Des réunions publiques sont prévues avec les habitants  |
| 49  | Valorisation villages  | Glénic                   | Communes | Glénic                   | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants | Mise en valeur et aménagement des villages, éclairage du viaduc (cf SDEC) et fresque murale au village du Pont (graff).   |
| 100 | Travaux de voirie / aménagement centre-bourg                                   | Peyrabout                | Communes | Peyrabout                | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants | aménagement du centre bourg afin de réduire la vitesse des véhicules et améliorer la qualité de vie   |

|     |   |                         |          |                         |   |   |   |   |
|-----|---|-------------------------|----------|-------------------------|---|---|---|---|
| 116 | Sécurisation des abords RD4   | Saint Laurent           | Communes | Saint Laurent           | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants | entre l'ensemble mairie-école et la rue des érables (cheminement, bordurage, gestion eaux pluviales)  |
| 130 | Réfection complète du clocher de l'église   | Saint Silvain-Montaigut | Communes | Saint Silvain-Montaigut | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants | Repenser les espaces (aménagement voirie, circulation, fleurissement, gestion eaux pluviales, cheminements, lien école + abords école)                                    |
| 157 | Aménagement et valorisation du centre-bourg                                       | Saint Victor-en-Marche  | Communes | Saint Victor-en-Marche  | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants | réhabilitation patrimoniale   |
| 101 | Réfection du clocher de l'église  | Peypabout               | Communes | Peypabout               | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants |   |
| 109 | Réhabilitation de l'ancienne école  | Saint Fiel              | Communes | Saint Fiel              | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants | réflexion en cours sur typologie d'aménagement selon services à proposer ( maison de santé ? salle des asso ? autres services ?)  |
| 132 | Aménagement maison sur la place centre-bourg                                      | Saint Silvain-Montaigut | Communes | Saint Silvain-Montaigut | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants | Projet phare de la mandature. Réhabilitation de la "Maison du Coiffeur". Destination en cours de réflexion : maison d'habitation ou maison de services au public ou MAM ? |
| 133 | Réhabilitation petit patrimoine (lavoir, fontaine)                                | Saint Silvain-Montaigut | Communes | Saint Silvain-Montaigut | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants |   |
| 154 | Réaménagement des rues desservant les places publiques en cours de réhabilitation | Saint Vauru             | Communes | Saint Vauru             | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants |   |
| 33  | Travaux à l'église  | Ajain                   | Communes | Ajain                   | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de centres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants | Travaux à l'intérieur du bâtiment (problème d'humidité, tableau classé en péril)  |

|     |   |                          |          |                          |   |  |   |   |  |
|-----|---|--------------------------|----------|--------------------------|---|--|---|---|--|
| 118 | Eglise (réfection du couvert nord et clocher)           | Saint Laurent            | Communes | Saint Laurent            | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants   |   |  |
| 121 | Aménagement circulation bourg, sécularisation           | Saint Léger le Guérétois | Communes | Saint Léger le Guérétois | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants   |   |  |
| 124 | Toiture église  | Saint Léger le Guérétois | Communes | Saint Léger le Guérétois | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants   |   |  |
| 167 | Réhabilitation de l'église                              | Sainte Feyre             | Communes | Sainte Feyre             | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants   | Travaux extérieurs à prévoir  |  |
| 83  | Enfouissement des réseaux                               | La Saunière              | Communes | La Saunière              | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants   | Projet d'enfouissement des réseaux afin d'embellir le centre bourg  |  |
| 85  | Aménagement place de l'église                           | Mazeirat                 | Communes | Mazeirat                 | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants   | Aménagement de la place de l'Eglise afin d'en améliorer les possibilités de stationnement   |  |
| 165 | Aménagement des terrains devant le château (city stade) | Sainte Feyre             | Communes | Sainte Feyre             | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants   | En fonction des possibilités en lien avec le périmètre du château, installation d'un city stade ou simplement un aménagement paysager |  |
| 174 | Aménagement bâti vacant/grange dans le bourg            | Savennes                 | Communes | Savennes                 | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants   | en lien avec l'appel à idées menées par le CAUE : logement ?  |  |
| 89  | Marché mensuel  | Montaigut-le-Blanc       | Communes | Montaigut-le-Blanc       | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale | Évènementiel, organisation mensuel d'un marché  |  |
| 108 | Aire de jeux petite enfance écoquartier                 | Saint Fiel               | Communes | Saint Fiel               | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale | projet d'aménagement global du centre bourg basé sur le fil conducteur "verdissiment/végétalisation " / projet financé                |  |

|     |  |                            |          |                            |   |  |   |   |
|-----|--|----------------------------|----------|----------------------------|---|--|---|---|
| 169 | Lieu ressources et convivial                       | Savennes                   | Communes | Savennes                   | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale | Création lieu ressources et convivial par aménagement de la salle des fêtes actuelle ; suite de l'appel à idées menées par le CAUE café associatif, dépôt de produits locaux, bibliothèque, accès ordinateurs, espace modulable<br>Aménagement et animation   |
| 29  | Agence postale/bibliothèque                        | Ajain                      | Communes | Ajain                      | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale | Transformation de la poste en agence postale / bibliothèque / point numérique / salle d'activité (pouvant accueillir des réunions et des télétravailleurs)  |
| 94  | Jardins partagés                                   | Montaigut-le-Blanc         | Communes | Montaigut-le-Blanc         | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale | Création de jardins partagés à la place des parterres fleuris   |
| 136 | Création d'une aire de jeux et d'un city-stade     | Saint-Sulpice-le-Guéretois | Communes | Saint-Sulpice-le-Guéretois | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale | Création d'une aire de jeux et d'un city-stade  |
| 72  | Espace de vie collective (lotissement de Peu Leby) | La Saunière                | Communes | La Saunière                | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale | Après remblaiement d'une plateforme située dans le bourg, aménagement de l'espace afin de créer un espace de vie en extérieur. L'aménagement sera imaginé avec les habitants  |
| 156 | Création d'un tiers-lieu                           | Saint-Victorien-Marche     | Communes | Saint-Victorien-Marche     | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale | Lieu intergénérationnel, de vie sociale et culturelle (lien fort avec la bibliothèque), café associatif, réhabilitation d'une grange communale en centre-bourg  |
| 47  | Espace socio-culturel                              | Glénic                     | Communes | Glénic                     | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale | Création d'un espace convivial, intergénérationnel, d'échanges et de rencontres à disposition des administrés et des associations et permettant de nombreuses activités, salles de réunion et d'expositions... qui serait aussi un espace culturel : expositions, spectacles, concerts, bibliothèque, ludothèque, point circuits-courts... point informatique + café associatif |



|     |  |                                 |              |                            |   |  |   |   |
|-----|--|---------------------------------|--------------|----------------------------|---|--|---|---|
| 106 | Construction d'une MAM / maison seniors et espace intergénérationnel | Saint Eloi                      | Communes     | Saint Eloi                 | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale | organisation circulation, espace lieu de rencontre accueillant, végétalisé, cheminement, zone infiltration eaux pluviales   |
| 117 | Aménagement place du tilleul   | Saint Laurent                   | Communes     | Saint Laurent              | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale | Aire de camping-cars et parcours de santé   |
| 140 | Poursuite de l'aire des loisirs                                      | Saint Sulpice-le-Guéreñois      | Communes     | Saint Sulpice-le-Guéreñois | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale | Lien avec AAP "Quartier culturel et créatif" Travail avec la DRAC et collectif de 40 artistes (phase 1 en centre-ville et phase 2 quartier de la gare)  |
| 176 | Village résidence artiste  | Collectif des Artistes creusois | Acteur privé | Guéret                     | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale |   |
| 122 | Agrandissement, réhabilitation salle polyvalente ou construction     | Saint Léger le Guérétois        | Communes     | Saint Léger le Guérétois   | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale |   |
| 32  | City-stade   | Ajain                           | Communes     | Ajain                      | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale | Construire un city-stade au stade afin de compléter les équipements destinés aux jeunes (une aire de jeux existe déjà pour les 0-6 ans)   |
| 135 | Création d'un city stade   | Saint-Silvain-Montaigut         | Communes     | Saint-Silvain-Montaigut    | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale | Dans le cadre du SIVOM dont le stade relève déjà, création d'un city stade à côté du stade. Il s'agit d'un lieu central pouvant bénéficier aux habitants des 3 communes (St Silvain, Gartempe, Montaigut) |
| 141 | Construction d'un hall polyvalent                                    | Saint Sulpice-le-Guéreñois      | Communes     | Saint Sulpice-le-Guéreñois | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale | Hall polyvalent destiné à accueillir les pratiques sportives + d'autres manifestations  |
| 166 | Construction d'une salle des fêtes                                   | Sainte Feyre                    | Communes     | Sainte Feyre               | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale | L'actuelle salle des fêtes s'avère trop petite et mal desservie en stationnement. Il est envisagé de construire une nouvelle salle des fêtes à côté du gymnase  |

|     |   |  |                              |                            |   |  |  |  |
|-----|---|--|------------------------------|----------------------------|---|--|--|--|
| 143 | Etude de la construction d'une nouvelle salle polyvalente   | Saint Fiel   | Communes                     | Saint Fiel                 | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale                                  | installation de la mairie dans l'actuelle salle polyvalente  |
| 142 | Construction d'une halle couverte   | Saint Sulpice-le-Guéretois   | Communes                     | Saint Sulpice-le-Guéretois | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, et respectueux du patrimoine bâti creusois  | 1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale                                  | Construction d'une halle couverte, à proximité de l'éco-quartier, afin d'accueillir le marché et d'autres événements   |
| 8   | Réalisation du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH)   | CA Grand Guéret  | EPCI                         | CA Grand Guéret            | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.2 Renouveler et développer l'habitat et relever le défi démographique (maintien population et accueil nouveaux habitants)                                    | 1.2.1 Disposer d'une offre « Habitat » globale et de qualité en capacité d'accueillir et de répondre aux attentes et besoins des habitants et des futurs résidents | Elaboration du document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre du programme local de l'Habitat  |
| 26  | Contrat de ville + convention NPNRU   | Multiple   | Multiple (privés et publics) | Guéret                     | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.2 Renouveler et développer l'habitat et relever le défi démographique (maintien population et accueil nouveaux habitants)                                    | 1.2.1 Disposer d'une offre « Habitat » globale et de qualité en capacité d'accueillir et de répondre aux attentes et besoins des habitants et des futurs résidents | Nombreuses actions multi-thématiques portées par divers porteurs sur le quartier prioritaire Politique de la Ville - Quartier Albatros<br>Fin : 2022 (contrat de ville) + 2026 (NPNRU) |
| 105 | Maison pour Jeunes Retraités Handicapés (MJRH)  | Saint Eloi   | Communes                     | Saint Eloi                 | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.2 Renouveler et développer l'habitat et relever le défi démographique (maintien population et accueil nouveaux habitants)                                    | 1.2.1 Disposer d'une offre « Habitat » globale et de qualité en capacité d'accueillir et de répondre aux attentes et besoins des habitants et des futurs résidents | Réhabilitation maison dans le bourg (acquisition en cours) pour 4 chambres, animation (1 emploi lié) - jardins partagés, ateliers  |
| 13  | Réflexion sur l'élaboration d'un PLUi   | CA Grand Guéret  | EPCI                         | CA Grand Guéret            | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.2 Renouveler et développer l'habitat et relever le défi démographique (maintien population et accueil nouveaux habitants)                                    | 1.2.1 Disposer d'une offre « Habitat » globale et de qualité en capacité d'accueillir et de répondre aux attentes et besoins des habitants et des futurs résidents | Conditions d'aménagement et d'utilisation des sols - cohérence territoriale entre les politiques publiques (habitat, économie, mobilité, culture)                                      |
| 201 | Projet de logements adaptés (partie du dispositif ITEP Le Petit Prince) - Dispositif d'Instituts Thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques) | ALEFPA (Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie) | Acteur privé                 | Guéret                     | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.2 Renouveler et développer l'habitat et relever le défi démographique (maintien population et accueil nouveaux habitants)                                    | 1.2.1 Disposer d'une offre « Habitat » globale et de qualité en capacité d'accueillir et de répondre aux attentes et besoins des habitants et des futurs résidents | Pavillon d'hébergement, bâtiment d'accueil de jour et ambulatorio, bâtiment administratif et paramédical, garage   |
| 112 | Maison des Sages  | Saint Fiel   | Communes                     | Saint Fiel                 | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.2 Renouveler et développer l'habitat et relever le défi démographique (maintien population et accueil nouveaux habitants)                                    | 1.2.1 Disposer d'une offre « Habitat » globale et de qualité en capacité d'accueillir et de répondre aux attentes et besoins des habitants et des futurs résidents | mixité sociale (logements personnes âgées et étudiants) avec partie commerciale  |
| 127 | Agrandissement carriers (5 lots)  | Saint Léger le Guérétois   | Communes                     | Saint Léger le Guérétois   | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.2 Renouveler et développer l'habitat et relever le défi démographique (maintien population et accueil nouveaux habitants)                                    | 1.2.1 Disposer d'une offre « Habitat » globale et de qualité en capacité d'accueillir et de répondre aux attentes et besoins des habitants et des futurs résidents |  |

|     |   |                            |                     |                            |   |   |  |  |   |
|-----|---|----------------------------|---------------------|----------------------------|---|---|--|--|---|
| 150 | Réhabilitation de 2 à 5 logements                                 | Saint Vaury                | Communes            | Saint Vaury                | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.2 Renouveler et développer l'habitat et relever le défi démographique (maintien population et accueil nouveaux habitants) | besoins des habitants et des futurs résidents  | 1.2.1 Disposer d'une offre « Habitat » globale et de qualité en capacité d'accueillir et de répondre aux attentes et besoins des habitants et des futurs résidents | Reflexion sur la création d'un lotissement, voire d'un éco-lotissement. La commune est à la recherche de la maîtrise d'oeuvre   |
| 30  | Lotissement   | Ajain                      | Communes            | Ajain                      | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.2 Renouveler et développer l'habitat et relever le défi démographique (maintien population et accueil nouveaux habitants) | 1.2.1 Disposer d'une offre « Habitat » globale et de qualité en capacité d'accueillir et de répondre aux attentes et besoins des habitants et des futurs résidents | 1.2.1 Disposer d'une offre « Habitat » globale et de qualité en capacité d'accueillir et de répondre aux attentes et besoins des habitants et des futurs résidents | Initiative privée (bailleur social). Logements individuels adaptés (à proximité du pôle médical) – 6 logements // type T3 // sur du locatif – Mise à disposition des terrains pour la commune sur un bail de 30 ans renouvelables |
| 139 | Création d'une maison des aînés                                   | Saint Sulpice-le-Guéreñois | Communes            | Saint Sulpice-le-Guéreñois | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.2 Renouveler et développer l'habitat et relever le défi démographique (maintien population et accueil nouveaux habitants) | 1.2.1 Disposer d'une offre « Habitat » globale et de qualité en capacité d'accueillir et de répondre aux attentes et besoins des habitants et des futurs résidents | 1.2.1 Disposer d'une offre « Habitat » globale et de qualité en capacité d'accueillir et de répondre aux attentes et besoins des habitants et des futurs résidents | Ventes de 2 terrains communaux pour accueillir des nouveaux habitants : demande de CU pour voir si constructible ou pas – possibilité d'accueil de 8 maisons  |
| 80  | Vente de terrains communaux pour accueillir de nouveaux habitants | La Saunière                | Communes            | La Saunière                | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.2 Renouveler et développer l'habitat et relever le défi démographique (maintien population et accueil nouveaux habitants) | 1.2.1 Disposer d'une offre « Habitat » globale et de qualité en capacité d'accueillir et de répondre aux attentes et besoins des habitants et des futurs résidents | 1.2.1 Disposer d'une offre « Habitat » globale et de qualité en capacité d'accueillir et de répondre aux attentes et besoins des habitants et des futurs résidents | Réhabilitation globale de l'habitat pour des publics modestes ou très modestes (insalubrité, rénovation énergétique et adaptation à la perte d'autonomie)   |
| 25  | Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat                         | Creuse Habitat (GIP)       | Autre acteur public | Creuse Habitat (GIP)       | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.2 Renouveler et développer l'habitat et relever le défi démographique (maintien population et accueil nouveaux habitants) | 1.2.3 Accélérer le nombre de rénovations annuelles sur le territoire et lutter contre la vacance et la précarité énergétique                                       | 1.2.3 Accélérer le nombre de rénovations annuelles sur le territoire et lutter contre la vacance et la précarité énergétique                                       | 105 logements rénovés, résorption du logement, amélioration énergétique des logements, du cadre de vie, redynamisation commerciale et artisanale  |
| 1   | OPAH-RU Guéret centre-ville                                       | CA Grand Guéret            | EPCI                | Guéret                     | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.2 Renouveler et développer l'habitat et relever le défi démographique (maintien population et accueil nouveaux habitants) | 1.2.3 Accélérer le nombre de rénovations annuelles sur le territoire et lutter contre la vacance et la précarité énergétique                                       | 1.2.3 Accélérer le nombre de rénovations annuelles sur le territoire et lutter contre la vacance et la précarité énergétique                                       | Réhabilitation, isolation (économies d'énergie)   |
| 66  | Reconstruction de l'EHPAD   | La Chapelle-Taillefert     | Acteur privé        | La Chapelle-Taillefert     | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.2 Renouveler et développer l'habitat et relever le défi démographique (maintien population et accueil nouveaux habitants) | 1.2.3 Accélérer le nombre de rénovations annuelles sur le territoire et lutter contre la vacance et la précarité énergétique                                       | 1.2.3 Accélérer le nombre de rénovations annuelles sur le territoire et lutter contre la vacance et la précarité énergétique                                       | 4 logements à rénover (isolation, réfection générale) voire meublé pour bail longue durée   |
| 40  | Réfection logements communaux                                     | Anzême                     | Communes            | Anzême                     | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.2 Renouveler et développer l'habitat et relever le défi démographique (maintien population et accueil nouveaux habitants) | 1.2.3 Accélérer le nombre de rénovations annuelles sur le territoire et lutter contre la vacance et la précarité énergétique                                       | 1.2.3 Accélérer le nombre de rénovations annuelles sur le territoire et lutter contre la vacance et la précarité énergétique                                       |   |

|     |  |                           |              |                    |   |   |   |  |
|-----|--|---------------------------|--------------|--------------------|---|---|---|--|
| 34  | Cabinet médical modulaire                                    | Ajain                     | Communes     | Ajain              | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.3 Favoriser un accès aux soins pour tous  | 1.3.1 Favoriser la présence de professionnels de santé                                | Installation d'un cabinet médical modulaire afin d'attirer un médecin sur la commune   |
| 99  | Accueil d'un médecin   | Montaigut-le-Blanc        | Communes     | Montaigut-le-Blanc | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.3 Favoriser un accès aux soins pour tous  | 1.3.1 Favoriser la présence de professionnels de santé                                |  |
| 191 | Groupement itinérant des professionnels de santé             | La Fabrique à Initiatives | Acteur privé |                    | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.3 Favoriser un accès aux soins pour tous  | 1.3.1 Favoriser la présence de professionnels de santé                                |  |
| 180 | Filière de reconditionnement matériel paramédical            | Revatech                  | Acteur privé | Guéret             | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.3 Favoriser un accès aux soins pour tous  | 1.3.2 Privilégier une santé à domicile  | Valorisation des aides techniques paramédicales  |
| 46  | Création d'une MAM par réhabilitation d'un bâtiment communal | Glénic                    | Communes     | Glénic             | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire | 1.4.1 Offrir et préserver des conditions d'accueil de qualité et adaptées aux publics | MAM ou microcrèche : rénovation d'un local appartenant à la commune + achat de mobiliers   |
| 42  | Restructuration de l'école primaire                          | Bussière-Dunois           | Communes     | Bussière-Dunois    | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire | 1.4.1 Offrir et préserver des conditions d'accueil de qualité et adaptées aux publics | Réhabilitation de l'école actuelle > cantine, administration, garderie, salle de motricité et sieste<br>Création d'un nouveau bâtiment à R+1 > salles de classe, local musique + assos |
| 206 | MAM  | SARL Landes et Châtaine   | Acteur privé | Sainte Fevre       | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire | 1.4.1 Offrir et préserver des conditions d'accueil de qualité et adaptées aux publics | Réhabilitation d'un bâti en cœur de bourg, installation 3 assistantes maternelles  |
| 69  | Travaux aux écoles   | La Saunière               | Communes     | La Saunière        | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire | 1.4.1 Offrir et préserver des conditions d'accueil de qualité et adaptées aux publics | Réhabilitation des salles de classe maternelle et primaire ; agrandir les locaux de la garderie en aménageant le préau   |
| 107 | Construction nouvelle école (HQE)                            | Saint Fiel                | Communes     | Saint Fiel         | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire | 1.4.1 Offrir et préserver des conditions d'accueil de qualité et adaptées aux publics | achat terrain en cours fin 2021 ; concours archi intégration transition écologique dans bâtiment + récupération eaux pluviales   |
| 14  | Projet écoresponsable Pôle petite enfance                    | CA Grand Guéret           | EPCI         | Guéret             | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire | 1.4.1 Offrir et préserver des conditions d'accueil de qualité et adaptées aux publics | Projet écoresponsable sur la crèche de Guéret : Déploiement > duplication ?  |

|     |  |                           |              |                          |   |   |   |   |
|-----|--|---------------------------|--------------|--------------------------|---|---|---|---|
| 202 | Aménagement espaces extérieurs école                   | Saint Fiel                | Communes     | Saint Fiel               | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire | 1.4.1 Offrir et préserver des conditions d'accueil de qualité et adaptées aux publics   | aménagement espaces école - espace pédagogique récréatif - végétalisation (2ème phase école) -étude 2022 / réalisation 2023   |
| 20  | Guichet petite enfance                                 | CA Grand Guéret           | EPCI         | Guéret                   | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire | 1.4.1 Offrir et préserver des conditions d'accueil de qualité et adaptées aux publics   | Guichet petite enfance / Relai Assis-tantes Maternelles > Locaux du buffet de la gare   |
| 128 | MAM > réhabilitation mairie actuelle                   | Saint Léger le Guérétois  | Communes     | Saint Léger le Guérétois | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire | 1.4.1 Offrir et préserver des conditions d'accueil de qualité et adaptées aux publics   | en réflexion suite demande par 2 assistantes maternelles de la commune  |
| 55  | Microcrèche  | Jouillat                  | Communes     | Jouillat                 | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire | 1.4.1 Offrir et préserver des conditions d'accueil de qualité et adaptées aux publics   | Projet de microcrèche privé avec volonté municipale d'accompagnement dans l'installation (construction) - définition d'un modèle économique   |
| 70  | Construction d'une école                               | La Saunière               | Communes     | La Saunière              | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire | 1.4.1 Offrir et préserver des conditions d'accueil de qualité et adaptées aux publics   | Projet de construire une école afin d'accueillir l'ensemble des classes du RPI. Le projet est en stand-by car l'une des communes membres du RPI ne souhaite pas se lancer dans ce projet. |
| 61  | Equipements et installations à destination des enfants | La Brionne                | Communes     | La Brionne               | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire | 1.4.1 Offrir et préserver des conditions d'accueil de qualité et adaptées aux publics   | Installation de jeux extérieurs, à proximité immédiate de l'école ; aménagement de la cour de l'école avec une fresque et des jeux au sol.  |
| 63  | Un lieu de convivialité pour les ados                  | La Brionne                | Communes     | La Brionne               | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire | 1.4.1 Offrir et préserver des conditions d'accueil de qualité et adaptées aux publics   | Idée de créer un espace à destination des ados, qui ont déjà pour habitude de se rejoindre devant l'Eglise.   |
| 4   | Cantine solidaire                                      | CA Grand Guéret           | EPCI         | Guéret                   | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire | 1.4.2 Favoriser des services accessibles et adaptés aux réalités sociales du territoire | Phase Etude. 500 étudiants sur Guéret, aucun restaurant universitaire. Ressources locales   |
| 179 | Mode de garde petite enfance                           | La Fabrique à initiatives | Acteur privé |                          | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire | 1.4.2 Favoriser des services accessibles et adaptés aux réalités sociales du territoire | Expérimenter une solution mode de garde innovant et inclusif avec un volet insertion  |
| 74  | Proposer un accueil de loisirs les mercredis           | La Saunière               | Communes     | La Saunière              | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun | 1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire | 1.4.2 Favoriser des services accessibles et adaptés aux réalités sociales du territoire | Réflexion en cours pour proposer un accueil de loisirs sur la commune   |

|     |   |                         |                     |                  |   |  |   |
|-----|---|-------------------------|---------------------|------------------|---|--|---|
| 9   | Centre Aquatique  | CA Grand Guéret         | EPCI                |                  | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun                     | 1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois | Construction d'un centre aquatique comprenant un bassin sportif et un bassin ludique et d'apprentissage, énergies renouvelables, traitement et cycle de l'eau (multiple partenariats dans l'élaboration du programme, aspects sportives et éducation nationale) |
| 22  | SCoT Départemental ou intercommunal   | EPCIs                   | Autre acteur public |                  | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun                     |  | Schéma de Cohérence Territoriale (outil de planification), phase 1 - Etude de préfiguration ; phase 2 - Réalisation du SCoT à l'échelle départementale ou de plusieurs intercommunalités  |
| 163 | Réhabilitation et extension des vestiaires du stade   | Sainte Fevre            | Communes            | Sainte Fevre     | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun                     |  | Réhabilitation et extension des vestiaires du stade   |
| 28  | Rénovation des vestiaires du stade  | Ajain                   | Communes            | Ajain            | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun                     |  | Rénovation des vestiaires du stade en raison de leur grande désuétude et vétusté  |
| 41  | Création de vestiaires modulaires au stade  | Bussière-Dunoise        | Communes            | Bussière-Dunoise | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun                     |  |   |
| 50  | Sécurisation/Voirie   | Glénic                  | Communes            | Glénic           | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun                     |  | Signalisation horizontale des routes + détection de présence piétons pour éclairage public  |
| 62  | Réaménagement / rénovation mairie   | La Brionne              | Communes            | La Brionne       | 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :<br>Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun                     |  | Réaménagement et rénovation de la mairie (salle de réunion, mobiliers, tapisserie, etc)   |
| 198 | Création de divers espaces de production (familiaux, semi-pro, pro) en ville et en périphérie | Association des Communs | Acteur privé        |                  | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif | 2.1 Renforcer l'agriculture dans son ancrage local et sa contribution économique et sociale  | Contribuer à l'autonomie alimentaire des habitants de Guéret et de l'Agglo en créant divers espaces de production (familiaux, semi-pro, pro) en ville et en périphérie  |
| 3   | Ceinture maraîchère / Tiers-Lieux agricole  | CA Grand Guéret         | EPCI                |                  | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif | 2.1 Renforcer l'agriculture dans son ancrage local et sa contribution économique et sociale  | Etude de sol sur du foncier propriété des maraîchers. Animation. A coupler avec Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée et Cantine solidaire   |

|     |   |   |              |                             |   |  |   |  |
|-----|---|---|--------------|-----------------------------|---|--|---|--|
| 97  | Installation d'un maraîcher   | Montaigut-le-Blanc                          | Communes     | Montaigut-le-Blanc          | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif | 2.1 Renforcer l'agriculture dans son ancrage local et sa contribution économique et sociale  | 2.1.2 Favoriser une agriculture de qualité, saine et pérenne  |  |
| 194 | Accompagner l'émergence d'activités ESS / renforcer coopération inter-structures    | SoIASol                                     | Acteur privé |                             | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif | 2.2 Encourager l'esprit d'entreprise et favoriser sur l'agglomération la création de projets à taille humaine et d'activités innovantes      | 2.2.1 Faire émerger de nouveaux projets d'entreprise créateurs d'emplois                            |  |
| 52  | Commerce ambulancier  | Glénic                                      | Communes     | Glénic                      | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif | 2.2 Encourager l'esprit d'entreprise et favoriser sur l'agglomération la création de projets à taille humaine et d'activités innovantes      | 2.2.1 Faire émerger de nouveaux projets d'entreprise créateurs d'emplois                            | Mutualisation avec communes alentour d'un commerce ambulancier (expérimentation à mener) - étude de besoins  |
| 190 | Organisation départementale des ressources humaines des métiers de l'accompagnement | La Fabrique à Initiatives                   | Acteur privé |                             | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif | 2.2 Encourager l'esprit d'entreprise et favoriser sur l'agglomération la création de projets à taille humaine et d'activités innovantes      | 2.2.1 Faire émerger de nouveaux projets d'entreprise créateurs d'emplois                            |  |
| 23  | Création d'un pôle - bâtiment HQE   | CA Grand Guéret / Région (CADET)            | EPCI         |                             | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif | 2.2 Encourager l'esprit d'entreprise et favoriser sur l'agglomération la création de projets à taille humaine et d'activités innovantes      | 2.2.2 Identifier et capter des projets et des entreprises innovantes                                | Extension Centralab avec espace supplémentaire pour l'accueil d'autres entreprises (Carcidiag, labo de recherche et start up) Avec partie incubateur (biotech, santé, cannabis thérapeutique) Installation Carcidiag et Centre-lab, Maître d'oeuvre SELI |
| 137 | Création de commerces   | Saint-Sulpice-le-Guéreinois                 | Communes     | Saint-Sulpice-le-Guéreinois | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif | 2.3 Accompagner les TPE/PME locales en vue de pérenniser et développer le tissu économique local et la création d'emplois pour les habitants | 2.3.1 Soutenir les entreprises locales dans leurs projets de développement et de création d'emplois | Construction d'une boulangerie et d'une cellule commerciale près de l'écoquartier  |
| 178 | Coopérative d'Activités et d'Entrepreneurs Elan                                     | CAE Elan                                    | Acteur privé |                             | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif | 2.3 Accompagner les TPE/PME locales en vue de pérenniser et développer le tissu économique local et la création d'emplois pour les habitants | 2.3.1 Soutenir les entreprises locales dans leurs projets de développement et de création d'emplois | Conforter la CAE dans son fonctionnement (CAE lancée en septembre 2021)  |
| 192 | Déménagement et agrandissement dans un bâtiment tertiaire et stockage               | Cousu Bio - éditeur de textiles biologiques | Acteur privé | Saint Laurent               | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif | 2.3 Accompagner les TPE/PME locales en vue de pérenniser et développer le tissu économique local et la création d'emplois pour les habitants | 2.3.1 Soutenir les entreprises locales dans leurs projets de développement et de création d'emplois | Déménagement sur Saint Laurent dans le cadre du développement d'activité (5 salariés) et internationalisation > Bâtiment à Haute performance énergétique et choix des matériaux  |
| 193 | Création d'une Bûlerie / Biscuiterie artisanale                                     | SARL Biscuiterie / Brûlerie                 | Acteur privé | Saint Laurent               | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif | 2.3 Accompagner les TPE/PME locales en vue de pérenniser et développer le tissu économique local et la création d'emplois pour les habitants | 2.3.1 Soutenir les entreprises locales dans leurs projets de développement et de création d'emplois | Laboratoire, séchoir   |

|     |  |                                      |                     |             |   |  |  |  |  |   |  |  |
|-----|--|--------------------------------------|---------------------|-------------|---|--|--|--|--|---|--|--|
|     |  |                                      |                     |             | créateur de richesses et d'emplois et attractif   |  |  |  |  | pour les habitants  |  |  |
| 181 | Déploiement expérimentation capteurs/objets connectés (offre de service SCIC)                                | SCIC Innovation                      | Autre acteur public |             | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif |  |  |  | 2.3 Accompagner les TPE/PME locales en vue de pérenniser et développer le tissu économique local et la création d'emplois pour les habitants | 2.3.1 Soutenir les entreprises locales dans leurs projets de développement et de création d'emplois                                       | Expérimentation en cours (avec ELISAD et plateforme NOZ à venir), Appui aux entreprises pour sélectionner et expérimenter des objets connectés/ domotique pour l'amélioration de la QVT (living lab) > Duplication |  |
| 182 | Application de réalité virtuelle / évaluation compétences (offre de service SCIC)                            | SCIC Innovation                      | Autre acteur public |             | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif |  |  |  | 2.3 Accompagner les TPE/PME locales en vue de pérenniser et développer le tissu économique local et la création d'emplois pour les habitants | 2.3.1 Soutenir les entreprises locales dans leurs projets de développement et de création d'emplois                                       | Appui aux entreprises - Expérimentation / Application de réalité virtuelle pour tester savoir-être   |  |
| 175 | Plateforme de gestion des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics   | Entreprise Trullen / Association EC3 | Acteur privé        | Guéret      | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif |  |  |  | 2.3 Accompagner les TPE/PME locales en vue de pérenniser et développer le tissu économique local et la création d'emplois pour les habitants | 2.3.2 Contribuer au changement d'échelle de l'ESS par le développement des filières vertes de proximité, transition énergétique notamment | Association départementale EC3 (Economie Circulaire de la Construction en Creuse)  |  |
| 12  | Accompagnement, sensibilisation, "charte préconisations" / foncier et immobilier entreprises (compensations) | CA Grand Guéret                      | EPCI                |             | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif |  |  |  | 2.3 Accompagner les TPE/PME locales en vue de pérenniser et développer le tissu économique local et la création d'emplois pour les habitants | 2.3.3 Anticiper et accompagner la mutation du tissu économique (transition écologique, digitalisation) pour garantir son attractivité     | Prise en compte efficacité énergétique, construction bioclimatique, préservation environnement<br>Pendant / plateforme Rénov'23 (particuliers > entreprises)   |  |
| 75  | Ouverture chemins de randonnée reliant tous les villages de La Saunière                                      | La Saunière                          | Communes            | La Saunière | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif |  |  |  | 2.4 Stimuler et coordonner la mise en marché touristique du territoire et affirmer son positionnement différenciant                          | 2.4.1 Conforter le positionnement de destination « Sports et loisirs de nature »  | nettoyage et balisage - parcours de 12,6 kms<br>chantiers participatifs avec les habitants de la commune   |  |
| 39  | Réouverture des chemins de randonnée + signalétique  | Anzême                               | Communes            | Anzême      | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif |  |  |  | 2.4 Stimuler et coordonner la mise en marché touristique du territoire et affirmer son positionnement différenciant                          | 2.4.1 Conforter le positionnement de destination « Sports et loisirs de nature »  |  |  |
| 103 | Aménagement des sentiers de randonnée  | Peyrabout                            | Communes            | Peyrabout   | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif |  |  |  | 2.4 Stimuler et coordonner la mise en marché touristique du territoire et affirmer son positionnement différenciant                          | 2.4.1 Conforter le positionnement de destination « Sports et loisirs de nature »  | Création d'un sentier d'interprétation petit patrimoine et histoire des tailleurs de pierre sur le tour de la commune passant par les 3 hameaux et le bourg  |  |
| 170 | Aire de bivouac  | Savennes                             | Communes            | Savennes    | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif |  |  |  | 2.4 Stimuler et coordonner la mise en marché touristique du territoire et affirmer son positionnement différenciant                          | 2.4.1 Conforter le positionnement de destination « Sports et loisirs de nature »  | Intégration d'une aire de bivouac en lien avec les 30 km de chemins entretenus par la commune (lien au parc aux loups, labyrinthe, petit patrimoine, histoire des tailleurs de pierre, station sport nature)       |  |
| 57  | Signalétique du patrimoine   | Jouillat                             | Communes            | Jouillat    | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif |  |  |  | 2.4 Stimuler et coordonner la mise en marché touristique du territoire et affirmer son positionnement différenciant                          | 2.4.1 Conforter le positionnement de destination « Sports et loisirs de nature »  | Parcours d'interprétation du patrimoine  |  |



|     |   |                                    |                     |  |  |  |                          |  |  |  |  |   |
|-----|---|------------------------------------|---------------------|--|--|--|--------------------------|--|--|--|--|---|
|     |   |                                    |                     |  | NOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif                               |  |                          |  |  |  |  | moine remarquable de la commune (2 bâtiments inscrits) et espaces naturels Terra Aventura ?   |
| 126 | Aménagement site de Murat (étang, bois)                                   | Saint Léger le Guérétois           | Communes            |  | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECO-NOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif |  | Saint Léger le Guérétois |  |  | 2.4.1 Conforter le positionnement de destination « Sports et loisirs de nature »   |  | site touristique, cheminement, pêche  |
| 200 | Etude de faisabilité équipements touristiques et de loisirs               | Creuse Nature Emotion              | Acteur privé        |  | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECO-NOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif |  |                          |  |  | 2.4.1 Conforter le positionnement de destination « Sports et loisirs de nature »   |  | Réflexion autour du développement de projets sports nature, loisirs et équipements touristiques   |
| 38  | Camping   | Anzême                             | Communes            |  | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECO-NOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif |  | Anzême                   |  |  | 2.4.2 Renforcer l'offre d'hébergements touristiques du territoire en cohérence avec l'essor d'un tourisme vert et alternatif |  | Rachat et réhabilitation sanitaires   |
| 11  | Offre d'accueil d'entreprises - Offre immobilière tertiaire               | CA Grand Guéret                    | EPCI                |  | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECO-NOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif |  | Guéret                   |  |  |  |  | Création d'une offre immobilière d'entreprises (tertiaire) sur le site de la gare, avenue Pierre Leroux (salle de réunion, pépinière d'entreprises + permanences des acteurs de l'économie) - 2 phases dont une première en 2021 + partenariat avec les agences immobilières pour apport de solutions en centre-ville |
| 186 | Site internet pour une offre départementale partagée                      | Office de tourisme du Grand Guéret | Autre acteur public |  | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECO-NOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif |  |                          |  |  |  |  | en partenariat avec Creuse Tourisme   |
| 188 | L'habitant, acteur de l'offre touristique et économique de son territoire | Office de tourisme du Grand Guéret | Autre acteur public |  | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECO-NOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif |  |                          |  |  |  |  |   |
| 187 | Développement de l'OT du Grand Guéret                                     | Office de tourisme du Grand Guéret | Autre acteur public |  | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECO-NOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif |  |                          |  |  |  |  |   |
| 31  | Aire de camping-car   | Ajain                              | Communes            |  | 2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECO-NOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif |  | Ajain                    |  |  |  |  | L'usage existe déjà. Il manque les équipements nécessaires pour mieux accueillir les camping-caristes (vidange, électricité)  |

|     |   |                         |                     |                         |   |   |  |
|-----|---|-------------------------|---------------------|-------------------------|---|---|--|
| 51  | Aire camping-car  | Glénic                  | Communes            | Glénic                  | attractif<br>2. AU NOM DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE :<br>Le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif                  | 2.4 Stimuler et coordonner la mise en marché touristique du territoire et affirmer son positionnement différenciant                       | au village du Pont   |
| 5   | Plan Vélo   | CA Grand Guéret         | EPCI                |                         | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées | 3.1.1 Soutenir le développement de modes doux de déplacement (intra et inter communes)  | Etude programmatique : mise en place d'une politique cyclable à l'échelle de l'agglomération afin d'accroître l'usage du vélo dans les déplacements  |
| 149 | Cheminements doux   | Saint Vaury             | Communes            | Saint Vaury             | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées | 3.1 S'engager pour une mobilité plus facile et moins polluante au service du lien social et de la connexion entre les communes            | créations de cheminements doux pour faciliter l'accès du bourg par les habitants des résidences situées en périphérie  |
| 168 | Aménagement de l'avenue du Bourbonnais                    | Sainte Feyre            | Communes            | Sainte Feyre            | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées | 3.1 S'engager pour une mobilité plus facile et moins polluante au service du lien social et de la connexion entre les communes            | Réflexion à mener concernant l'aménagement de l'avenue du Bourbonnais afin de faciliter les livraisons des entreprises présentes sur l'avenue et favoriser les mobilités douces (piétons et cyclistes) |
| 131 | Installation abribus x5                                   | Saint Silvain-Montaigut | Communes            | Saint Silvain-Montaigut | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées | 3.1 S'engager pour une mobilité plus facile et moins polluante au service du lien social et de la connexion entre les communes            |  |
| 10  | Pôle d'échange intermodal                                 | CA Grand Guéret         | EPCI                | Guéret                  | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées | 3.1 S'engager pour une mobilité plus facile et moins polluante au service du lien social et de la connexion entre les communes            |  |
| 184 | Animation forestière                                      | CRPF Nouvelle-Aquitaine | Autre acteur public |                         | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | améliorer, par une meilleure communication, la connaissance du grand public mais aussi des élus sur les thèmes forestiers (gestion durable, changement climatique)                                     |
| 171 | Projet de gestion de la forêt communale                   | Savennes                | Communes            | Savennes                | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | Réflexion sur la mise en place d'un plan de gestion : recensement, gestion, état de la forêt communale   |
| 48  | Valorisation petit patrimoine et reconquête zones humides | Glénic                  | Communes            | Glénic                  | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | Mise en valeur du petit patrimoine, préservation de l'environnement (mares), reconquête de la qualité écologique des zones humides (ruisseau)  |

|     |  |                         |              |                       |   |  |  |  |  |   |   |   |
|-----|--|-------------------------|--------------|-----------------------|---|--|--|--|--|---|---|---|
|     |  |                         |              |                       |   |  |  |  |  |   |   | des Mazeaux). Travail avec le Conservatoire des Espaces Naturels<br>Aménagement des sites / sentiers découverte et animation/ sensibilisation à l'environnement   |
| 161 | Plan de gestion de la forêt communale / témoin                         | Saint Yrieix les Bois   | Communes     | Saint Yrieix les Bois | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  |  |  |  | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | 3.2.1 Préserver la qualité des écosystèmes (tourbières, diversité des essences des forêts, berges et cours d'eau) | 18ha de forêt communale > plan de gestion durable à réfléchir pour une forêt "témoin" ; pédagogie vis-à-vis des propriétaires locaux  |
| 173 | Valorisation zones humides   | Savennes                | Communes     | Savennes              | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  |  |  |  | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | 3.2.1 Préserver la qualité des écosystèmes (tourbières, diversité des essences des forêts, berges et cours d'eau) | Valorisation zones humides / lien avec les sentiers de la commune / pédagogie   |
| 199 | Travailler à la réhabilitation et mise en valeur du Ruisseau des Chers | Association des Communs | Acteur privé | Guéret                | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  |  |  |  | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | 3.2.1 Préserver la qualité des écosystèmes (tourbières, diversité des essences des forêts, berges et cours d'eau) |   |
| 152 | Mise aux normes des étangs communaux                                   | Saint Vaury             | Communes     | Saint Vaury           | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  |  |  |  | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | 3.2.1 Préserver la qualité des écosystèmes (tourbières, diversité des essences des forêts, berges et cours d'eau) | afin de garantir continuité écologique  |
| 205 | Eau et assainissement : préservation de la ressource                   | CA Grand Guéret         | EPCI         | CA Grand Guéret       | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  |  |  |  | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | 3.2.2 Préserver collectivement la ressource en eau, indispensable à notre quotidien et nos modes de vie           | 2022 > Diagnostic assainissement ville de Guéret puis travaux à venir > plan investissement + eaux pluviales (réseaux séparatifs) - schéma directeur 10 ans<br>Diag eau potable ville de Guéret et diag (Anzême, Jouillat, Glénic) > schéma directeur / plan de sécurisation - perspective station pompage sur la Creuse (autre ressource que Gartempe)<br>travaux 2024 (estimation 4M€ - par tage avec syndicat vallée de la Creuse) |
| 204 | Eau et assainissement : préservation de la ressource                   | CA Grand Guéret         | EPCI         | CA Grand Guéret       | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  |  |  |  | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | 3.2.2 Préserver collectivement la ressource en eau, indispensable à notre quotidien et nos modes de vie           | Renouvellement réseaux Ajain, La Chapelle T, Glénic, Ste Feyre  |
| 2   | Eau et assainissement : préservation de la ressource                   | CA Grand Guéret         | EPCI         | CA Grand Guéret       | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  |  |  |  | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | 3.2.2 Préserver collectivement la ressource en eau, indispensable à notre quotidien et nos modes de vie           | Investissements 2022 suivis d'un Plan Pluriannuel d'Investissements dans le cadre de la politique publique de l'eau :<br>Economies d'eau, interconnexion, ap provisionnement, qualité eau et du ré-   |

|     |   |                           |              |                    |  |   |  |   |  |      |  |
|-----|---|---------------------------|--------------|--------------------|--|---|--|---|--|------|--|
| 21  | Sensibilisation, pédagogie eau / assainissement<br>Opération collective                     | CA Grand Guéret           | EPCI         |                    |  |   |  | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | 3.2.2 Préserver collectivement la ressource en eau, indispensable à notre quotidien et nos modes de vie      | seau | économiseurs d'eau, cuves enterrées...   |
| 172 | Gestion de l'eau > approvisionnement puisards   | Savennes                  | Communes     | Savennes           |  | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | 3.2.2 Préserver collectivement la ressource en eau, indispensable à notre quotidien et nos modes de vie      |      | Réflexion / récupération eaux pluviales pour approvisionner les puisards sur la commune  |
| 195 | Développement du Jardin des Communs   | Association des Communs   | Acteur privé | Guéret             |  | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | 3.2.3 Faire du Grand Guéret un territoire Zéro Gaspi et Zéro Déchet en faveur d'une économie plus circulaire |      | Développer l'accueil de nouveaux publics au Jardin des Communs (Guinguette, mare pédagogique, assainissement ruisseau des Chers...); analyses biologiques des légumes et fruits + accompagnement recherche/développement |
| 207 | Réaménagement / Développement site de tri et bouillotte centre-ville                        | Recyclabulle              | Acteur privé | Guéret             |  | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | 3.2.3 Faire du Grand Guéret un territoire Zéro Gaspi et Zéro Déchet en faveur d'une économie plus circulaire |      |  |
| 185 | Amélioration déchetterie de Guéret  | EVOLIS 23                 | Acteur privé | Guéret             |  | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | 3.2.3 Faire du Grand Guéret un territoire Zéro Gaspi et Zéro Déchet en faveur d'une économie plus circulaire |      |  |
| 189 | Création d'une économie du réemploi des déchets du Bâtiment avec une ou plusieurs matériaux | La Fabrique à initiatives | Acteur privé |                    |  | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | 3.2.3 Faire du Grand Guéret un territoire Zéro Gaspi et Zéro Déchet en faveur d'une économie plus circulaire |      |  |
| 96  | Création d'un verger solidaire  | Montaigut-le-Blanc        | Communes     | Montaigut-le-Blanc |  | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | 3.2.3 Faire du Grand Guéret un territoire Zéro Gaspi et Zéro Déchet en faveur d'une économie plus circulaire |      | Acheter un terrain pour y planter des arbres, projet par et pour les habitants, installer de récupérateurs d'eau   |
| 187 | Atelier des Communs   | Association des Communs   | Acteur privé | Guéret             |  | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | 3.2.3 Faire du Grand Guéret un territoire Zéro Gaspi et Zéro Déchet en faveur d'une économie plus circulaire |      | Créer des ateliers manuels en collaboration avec Recyclabulle dans l'installation des nouveaux locaux (Atelier des Communs)  |
| 196 | Filière compostage déchets verts  | Association des Communs   | Acteur privé | Guéret             |  | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  | 3.2 Préserver et valoriser nos ressources<br>Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être | 3.2.3 Faire du Grand Guéret un territoire Zéro Gaspi et Zéro Déchet en faveur d'une économie plus circulaire |      | avec la ville de Guéret et EVOLIS 23   |

|     |   |                                       |                              |                       |   |  |   |  |
|-----|---|---------------------------------------|------------------------------|-----------------------|---|--|---|--|
| 18  | Transformation PCET en PCAET  | CA Grand Guéret                       | EPCI                         |                       | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées | 3.3 Tendre vers l'autonomie énergétique locale | 3.3.1 Diversifier le mix énergétique du territoire et en tirer parti économiquement | Mission d'accompagnement en vue de la transformation du Plan Climat Energie Territorial en Plan Climat Air Energie Territorial |
| 177 | Unité de méthanisation  | Engie                                 | Acteur privé                 | Guéret                | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées | 3.3 Tendre vers l'autonomie énergétique locale | 3.3.1 Diversifier le mix énergétique du territoire et en tirer parti économiquement | Projet de méthaniseur en zone industrielle de Guéret   |
| 7   | Animation du déploiement des EnR  | CA Grand Guéret                       | EPCI                         |                       | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées | 3.3 Tendre vers l'autonomie énergétique locale | 3.3.1 Diversifier le mix énergétique du territoire et en tirer parti économiquement | Animation du déploiement des EnR   |
| 6   | Déploiement du photovoltaïque et accompagnement/co-construction de projets citoyens | CA Grand Guéret                       | EPCI                         |                       | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées | 3.3 Tendre vers l'autonomie énergétique locale | 3.3.1 Diversifier le mix énergétique du territoire et en tirer parti économiquement | Déploiement des parcs photovoltaïques en lien avec le Schéma des EnR / Ombrières / Etude - fiche action 2022                   |
| 53  | Projet éolien   | Glénic                                | Communes                     | Glénic                | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées | 3.3 Tendre vers l'autonomie énergétique locale | 3.3.1 Diversifier le mix énergétique du territoire et en tirer parti économiquement | Enquête publique automne 2021  |
| 104 | Tulipe photovoltaïque   | Saint Christophe                      | Communes                     | Saint Christophe      | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées | 3.3 Tendre vers l'autonomie énergétique locale | 3.3.1 Diversifier le mix énergétique du territoire et en tirer parti économiquement | Vers autonomie énergétique   |
| 160 | Ombrières photovoltaïques - parking salle polyvalente                               | Saint Yrieix les Bois                 | Communes                     | Saint Yrieix les Bois | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées | 3.3 Tendre vers l'autonomie énergétique locale | 3.3.1 Diversifier le mix énergétique du territoire et en tirer parti économiquement | Projet à mutualiser sur plusieurs communes volontaires dans le cadre du schéma des énergies renouvelables                      |
| 27  | Rénovation énergétique  | SDEC, Creuse Habitat, CPIE et interco | Multiple (privés et publics) |                       | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées | 3.3 Tendre vers l'autonomie énergétique locale | 3.3.2 Aller vers une réduction de la consommation énergétique locale                | Plateforme Rénov' 23 pour les particuliers ET rénovation énergétique des bâtiments communaux (SDEC et appui technique agglo)   |
| 146 | Travaux énergétiques  | Saint Vaury                           | Communes                     | Saint Vaury           | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées | 3.3 Tendre vers l'autonomie énergétique locale | 3.3.2 Aller vers une réduction de la consommation énergétique locale                | changement des menuiseries du gîte   |

|     |   |                        |          |                        |  |   |  |  |  |   |   |
|-----|---|------------------------|----------|------------------------|--|---|--|--|--|---|---|
|     |   |                        |          |                        |  | Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées                                 |  |  | locale   |   | communal, de la maison des associations |
| 60  | Eclairage public LED                              | La Brionne             | Communes | La Brionne             |  | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  | 3.3 Tendre vers l'autonomie énergétique locale | 3.3.2 Aller vers une réduction de la consommation énergétique locale | Passage aux LED pour l'éclairage public de la commune. (2 villages / an)  |   |
| 90  | Etude énergétique des bâtiments communaux         | Montaigut-le-Blanc     | Communes | Montaigut-le-Blanc     |  | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  | 3.3 Tendre vers l'autonomie énergétique locale | 3.3.2 Aller vers une réduction de la consommation énergétique locale | Etude menée avec le SDEC  |   |
| 45  | Modernisation des éclairages publics des villages | Gartempe               | Communes | Gartempe               |  | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  | 3.3 Tendre vers l'autonomie énergétique locale | 3.3.2 Aller vers une réduction de la consommation énergétique locale | Passage en LED de l'éclairage public dans les hameaux.  |   |
| 56  | Rénovation énergétique salle polyvalente          | Jouillat               | Communes | Jouillat               |  | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  | 3.3 Tendre vers l'autonomie énergétique locale | 3.3.2 Aller vers une réduction de la consommation énergétique locale | Etude préalable mais à revoir ; chauffage-ventilation ; coupler avec école (même bâtiment) à réfléchir                        |   |
| 148 | Isolation et chauffage ERP                        | Saint Vaury            | Communes | Saint Vaury            |  | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  | 3.3 Tendre vers l'autonomie énergétique locale | 3.3.2 Aller vers une réduction de la consommation énergétique locale | action sur les ERP pour renforcer leur isolation et les équiper d'appareils de production de chaleur adaptés et performants   |   |
| 151 | Modernisation des équipements d'éclairage public  | Saint Vaury            | Communes | Saint Vaury            |  | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  | 3.3 Tendre vers l'autonomie énergétique locale | 3.3.2 Aller vers une réduction de la consommation énergétique locale | réduction des périodes de fonctionnement  |   |
| 155 | Travaux énergétiques                              | Saint Victor-en-Marche | Communes | Saint Victor-en-Marche |  | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  | 3.3 Tendre vers l'autonomie énergétique locale | 3.3.2 Aller vers une réduction de la consommation énergétique locale | Amélioration de l'isolation de l'école et de la mairie, remplacement de la chaudière (avec SDEC) / diagnostics reçus fin 2021 |   |
| 19  | Animation du PCAET                                | CA Grand Guéret        | EPCI     |                        |  | 3. AU NOM DE LA RESILIENCE :<br>Le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées |  |  |  | Animation du programme  |   |

|     |  |                        |          |                        |  |  |   |
|-----|--|------------------------|----------|------------------------|--|--|---|
| 17  | Dématérialisation IDS  | CA Grand Guéret        | EPCI     |                        |  |  | Dématérialisation instruction droit des sols (logiciel, formation, maintenance)   |
| 115 | Réaménagement du cimetière                                       | Saint Laurent          | Communes | Saint Laurent          |  |  | reprise de concessions à l'état d'abandon (financé)   |
| 162 | Travaux mairie   | Sainte Feyre           | Communes | Sainte Feyre           |  |  | Réhabilitation, restructuration complète, accessibilité de la mairie (construction d'un pôle administratif dans l'aile inoccupée du centre de loisirs) Financement acquis DSIL et DETR et architecte choisi |
| 16  | Convention Orange FTTH   | CA Grand Guéret        | EPCI     |                        |  |  | Couverture en haut débit de l'intégralité de l'agglomération 19 communes couvertes fin 2022 et 6 communes restantes fin 2023  |
| 35  | Enherbement du cimetière   | Ajain                  | Communes | Ajain                  |  |  | Projet d'enherbement du cimetière   |
| 76  | Développer un réseau de bénévoles au sein des villages           | La Saunière            | Communes | La Saunière            |  |  | Volonté de la municipalité de soutenir les associations et les initiatives de particuliers et/ou de collectifs au sein des villages. Volonté de développer un réseau de bénévoles au sein des villages      |
| 54  | Acquisition grange pour abri gros matériel roulant de la commune | Jouillat               | Communes | Jouillat               |  |  | Réhabilitation grange (toiture + porte) projet financé  |
| 67  | Cimetière - reprise concessions et création jardin du souvenir   | La Chapelle-Taillefert | Communes | La Chapelle-Taillefert |  |  |   |
| 145 | Réaménagement du cimetière                                       | Saint Vaury            | Communes | Saint Vaury            |  |  | murs extérieurs, cheminements intérieurs, reprise de concessions, enherbement, captage des eaux pluviales   |

|     |   |                        |          |                        |  |  |  |   |
|-----|---|------------------------|----------|------------------------|--|--|--|---|
| 147 | Mise à niveau de la voirie communale  | Saint Vaury            | Communes | Saint Vaury            |  |  |  | plan d'investissement exceptionnel sur 5 ans  |
| 44  | Installation bornes incendie  | Gartempe               | Communes | Gartempe               |  |  |  | Installation de bornes incendie sur le territoire communal<br>Le projet est en stand-by car manque de clarté avec la CA du Grand Guéret quant à la compétence Eau |
| 71  | Aménager la cuisine de la salle polyvalente pour la rendre plus fonctionnelle | La Saunière            | Communes | La Saunière            |  |  |  | Aménager la cuisine de la salle polyvalente pour la rendre plus fonctionnelle   |
| 84  | Réhabilitation de la salle polyvalente  | Mazeirat               | Communes | Mazeirat               |  |  |  | Projet d'agrandissement de la salle des fêtes, notamment afin d'installer un WC adapté aux PMR  |
| 144 | Mise en accessibilité de la mairie  | Saint Vaury            | Communes | Saint Vaury            |  |  |  | Mise en accessibilité de la mairie  |
| 65  | Réparation talus de chaussée entrée du bourg                                  | La Chapelle-Taillefert | Communes | La Chapelle-Taillefert |  |  |  |   |
| 68  | Réfection de la toiture de l'atelier municipal                                | La Chapelle-Taillefert | Communes | La Chapelle-Taillefert |  |  |  | Désamiantage  |
| 87  | Poursuite de l'amélioration de la voirie                                      | Mazeirat               | Communes | Mazeirat               |  |  |  | Réfection des routes  |
| 91  | Acquisition véhicule communal   | Montaigut-le-Blanc     | Communes | Montaigut-le-Blanc     |  |  |  |   |



|     |  |                         |                     |                         |  |  |  |   |
|-----|--|-------------------------|---------------------|-------------------------|--|--|--|---|
| 92  | Logiciel   | Montaigut-le-Blanc      | Communes            | Montaigut-le-Blanc      |  |  |  | Numérisation des documents : changement de logiciel   |
| 93  | Cimetière à enherber                                     | Montaigut-le-Blanc      | Communes            | Montaigut-le-Blanc      |  |  |  | Enherbement du cimetière  |
| 119 | Voirie communale   | Saint Laurent           | Communes            | Saint Laurent           |  |  |  |   |
| 134 | Travaux de voirie  | Saint Silvain-Montaigut | Communes            | Saint Silvain-Montaigut |  |  |  | Poursuite du programme de voirie, suite au diagnostic effectué en 2018 par Evolis23   |
| 153 | Mise à niveau des équipements de lutte contre l'incendie | Saint Vaury             | Communes            | Saint Vaury             |  |  |  |   |
| 183 | Plateforme du bâtiment                                   | CAUE 23                 | Autre acteur public |                         |  |  |  |   |
| 81  | Rénovation et réaménagement des locaux de la mairie      | La Saunière             | Communes            | La Saunière             |  |  |  | Rénovation et réaménagement des locaux de la mairie   |
| 86  | Restauration - mise en valeur statuaire religieuse       | Mazeirat                | Communes            | Mazeirat                |  |  |  | L'Eglise héberge 3 statues en bois, datées du 17ème siècle, et classées. Il est nécessaire de les restaurer, de les protéger et de les sécuriser. |
| 95  | Jeux école   | Montaigut-le-Blanc      | Communes            | Montaigut-le-Blanc      |  |  |  | Changement des structures vieillissantes de l'école (toboggans, etc.)   |
| 102 | Achat véhicule utilitaire                                | Peyrabout               | Communes            | Peyrabout               |  |  |  | remplacement  |

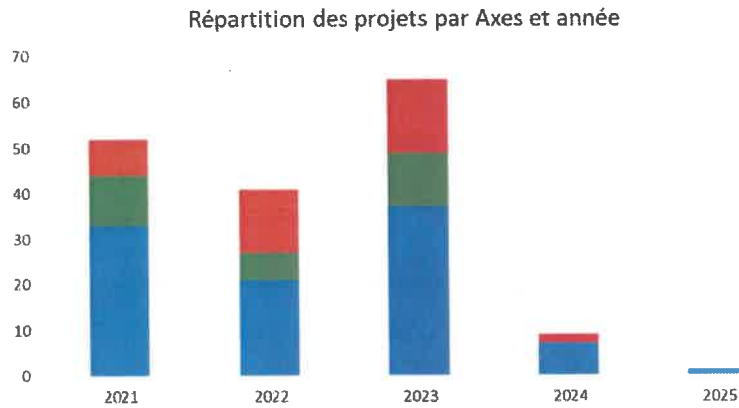
|     |   |                          |          |                          |  |  |  |   |
|-----|---|--------------------------|----------|--------------------------|--|--|--|---|
| 158 | Achat matériel (camion benne)                       | Saint Victor-en-Marche   | Communes | Saint Victor-en-Marche   |  |  |  | Remplacements du camion-benne   |
| 58  | Réfection de la voirie communale (routes et pistes) | Jouillat                 | Communes | Jouillat                 |  |  |  |   |
| 79  | Acquisition et aménagement étang EDF                | La Saunière              | Communes | La Saunière              |  |  |  | La municipalité souhaite acquérir cet étang appartenant actuellement au COS d'EDF afin de l'aménager en un lieu de promenade, de pêche, de jeux et de convivialité. |
| 82  | Agrandissement du cimetière                         | La Saunière              | Communes | La Saunière              |  |  |  |   |
| 125 | Aménagement cimetière                               | Saint Léger le Guérétois | Communes | Saint Léger le Guérétois |  |  |  | allées goudronnées + agrandissement colombarium   |
| 159 | Création d'une cuisine à la salle polyvalente       | Saint Victor-en-Marche   | Communes | Saint Victor-en-Marche   |  |  |  | Extension de la salle polyvalente (actuellement cuisine dans un préfabriqué à l'écart)  |

**2. Présentation des projets** (nombre, localisation, état d'avancement, programmation annuelle, montants budgétés, etc.)

207 projets sont recensés sur le territoire au 1<sup>er</sup> décembre 2021 pour la durée du mandat.

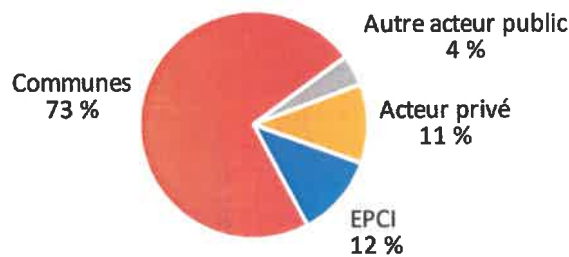
L'axe 1 « Au nom de la qualité de vie : Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun » est prédominant avec 60 % des projets affectés. 34 projets ne sont pas quant à eux affectés à un axe.

La programmation suit la logique de deux temps à savoir un temps court (2021-2022) et un second temps sur la deuxième partie du mandat (2023-2026).

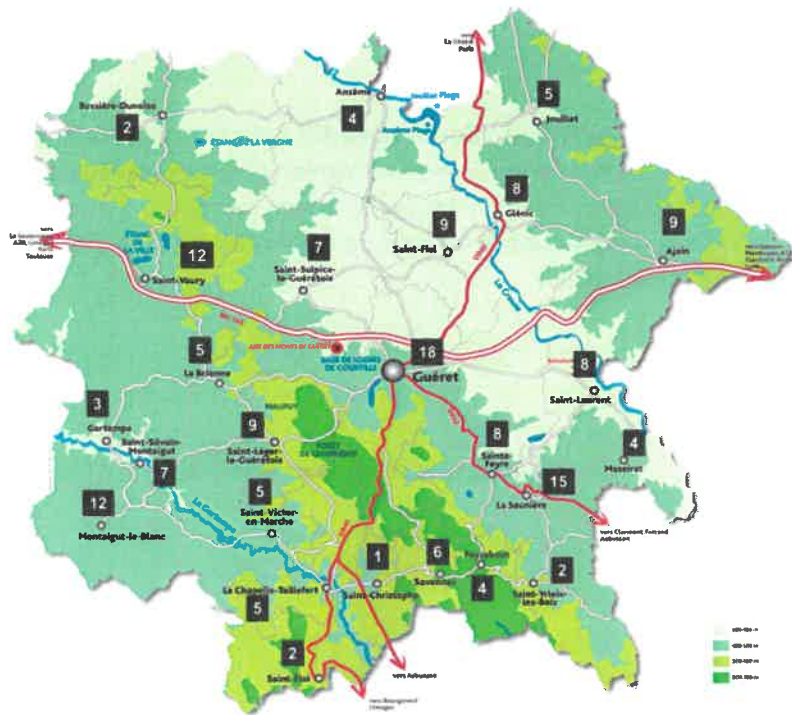


Les porteurs de projets sont principalement des acteurs publics à 89% ; les communes représentant 73% des porteurs.

**Porteur des projets**

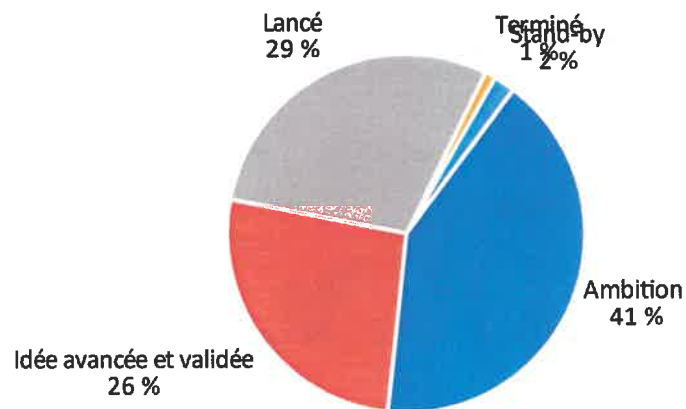


La carte ci-dessous présente la répartition territoriale des projets pour ceux qui présentent une localisation bien définie. 37 projets concernent l'ensemble ou partie du territoire du Grand Guéret ou la localisation n'est pas encore définie.



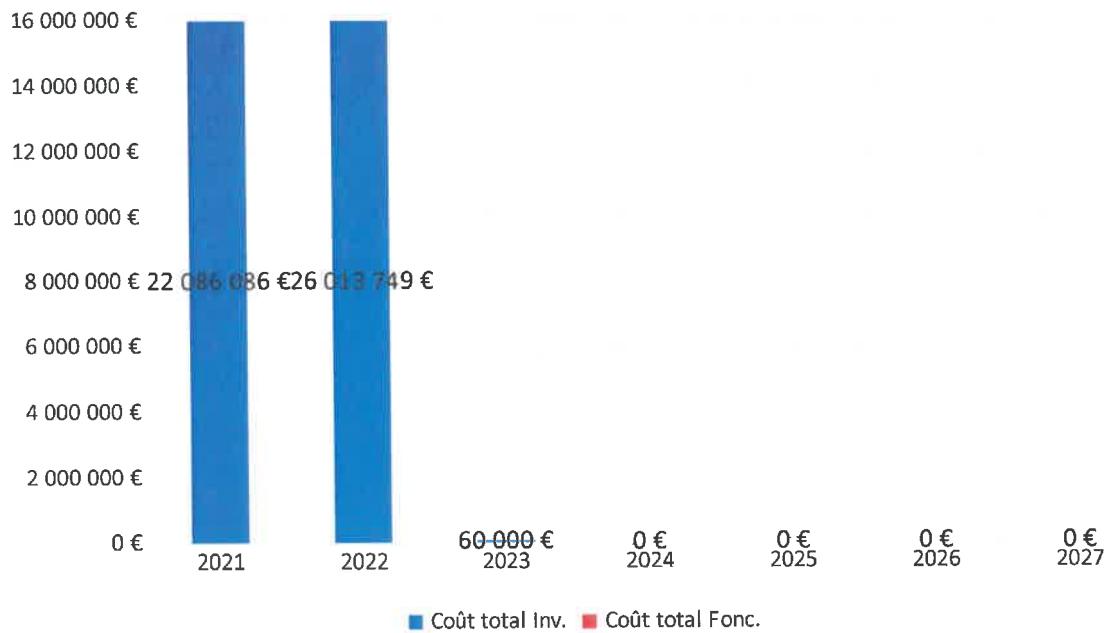
42 % des projets sont au stade de l'ambition et demandent à passer de l'idée au projet tandis que 55% sont soit lancés soit avancés dans le montage du projet.

### Etat d'avancement des projets

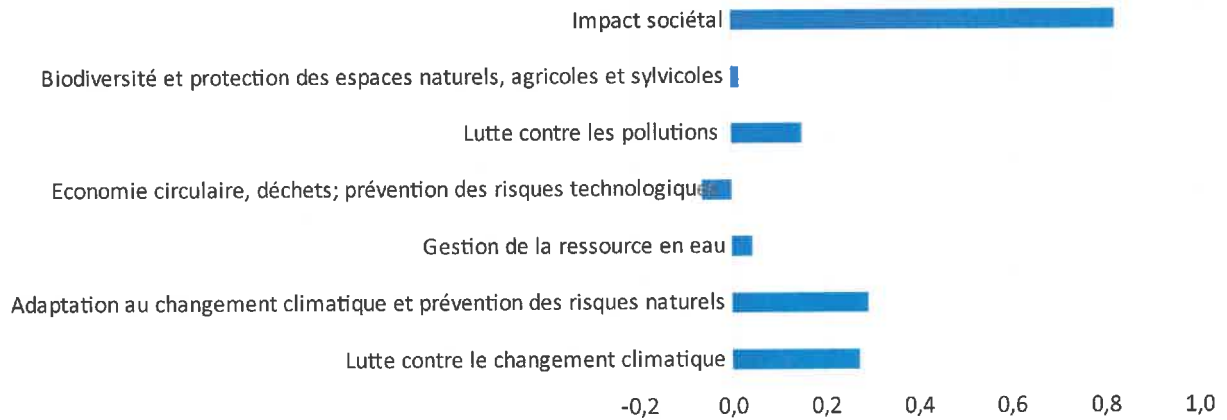


15 % des projets listés sont budgétés au 1<sup>er</sup> décembre 2021 représentant 50 282 675 € dont 96% de coût total d'investissement. Les éléments liés au fonctionnement sont à affiner.

## Coût des projets par année de lancement



## Impact des projets listés

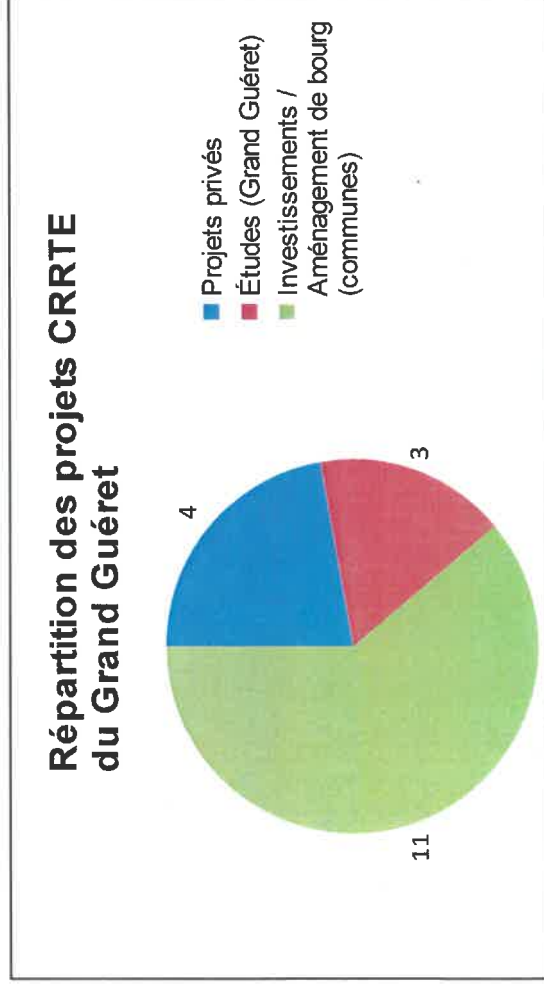


### 3. Présentation synthétique des projets suffisamment mûrs pour démarrer à court terme retenus pour faire l'objet de Fiches projets (annexe 3)

En février 2022, 18 projets sont à la fois affectés à un axe, programmés sur 2021-2022, lancés, budgétés et ont obtenu une note supérieure ou égale à 10. Une priorisation a en effet été opérée au regard de 4 critères notés sur 5 points chacun, formulant une note totale sur 20 points. Ces 4 critères sont les suivants :

- Contribution au projet du territoire : Affectation (Axes, Objectifs stratégiques et opérationnels) = répondent aux priorités du territoire
- Maturité du projet : Programmation sur 2021-2022, Enveloppe Budgétaire définie et Lancés = maturité et réalité
- Impact sur les enjeux du territoire (fort ou faible) = contribution aux enjeux
- Note transition écologique = impact écologique

Les projets présentés dans le cadre du CRRTE du Grand Guéret pour l'année 2022 se répartissent en études, projets privés ou investissements / aménagement de bourg des communes de l'Agglomération du Grand Guéret.



Nb de projets concernés

|    |
|----|
| 13 |
| 1  |
| 4  |

Référence au cadre stratégique du C2RTE du Grand Guéret

AXE 1 : Au nom de la Qualité de vie  
AXE 2 : Au nom de la Dynamique économique  
AXE 3 : Au nom de la Résilience

**Investissements / Aménagement de bourg :**

| N° projet | Intitulé   | Maitre d'ouvrage           | Type     | Description succincte   | Coût prévisionnel d'investissement | Coût prévisionnel en fonctionnement | Financements  | Note totale |
|-----------|--|----------------------------|----------|---|------------------------------------|-------------------------------------|---|-------------|
| 114       | Réhabilitation d'un immeuble en centre-bourg                 | Saint Laurent              | Communes | Salles annexes de la mairie / salle associative<br>Microcrèche  | 640 000 €                          | 5 150 €                             | DETR ; Boost'commune ; CAF ; DSIL   | 15          |
| 46        | Création d'une MAM par réhabilitation d'un bâtiment communal | Glénic                     | Communes | MAM : rénovation d'un local appartenant à la commune + achat de mobiliers                                   | 167 000 €                          |                                     | Leader ; DETR   | 15          |
| 88        | Acquisition et réhabilitation bar, restaurant, épicerie      | Montaigut-le-Blanc         | Communes | Réhabilitation bar, restaurant, épicerie (fourniture repas école)   | 254 000 €                          |                                     | Leader ; Région ; DETR  | 14          |
| 203       | Développement de l'éco-bourg de Saint Fiel                   | Saint Fiel                 | Communes | Végétalisation / enjeu biodiversité centre-bourg, étude avifaune et pollinisateurs (partenariat CAUE, CPIE) | 90 410 €                           |                                     | Appel à projet Région « Nature et transition » ; Boost'commune ; Fonds pour l'Arbre | 14          |
| 64        | Aménagement du bourg   | La Chapelle-Taillefert     | Communes | Aménagement du centre-bourg après travaux réseaux eau/assainissement (aggr) et enfouissement réseaux (SDEC) | 740 864 €                          |                                     | DETR ; DSIL   | 13          |
| 208       | Réhabilitation de la piscine de Guéret                       | Ville de Guéret            | Communes | Réparation de l'infrastructure existante avec possibilité de déconstruction / reconstruction partielle      | 2 774 669 €                        |                                     | DETR ; ANS ; Région ; Département   | 13          |
| 105       | Maison pour Jeunes Retraités Handicapés (MJRH)               | Saint Eloi                 | Communes | Réhabilitation maison dans le bourg pour 4 chambres, animation (1 emploi lié) - jardins partagés, ateliers  | 402 126 €                          |                                     | DETR ; DSIL ; Département ; Leader  | 13          |
| 37        | Auberge  | Anzême                     | Communes | Réhabilitation d'un corps de bâtiment en vue d'un projet multi-services, restaurant, logements (x2)         | 880 000 €                          |                                     | DETR ; DSIL ; Région  | 12          |
| 137       | Création de commerces  | Saint Sulpice-le-Guéretois | Communes | Construction d'une boulangerie et d'une cellule commerciale (salon esthétique) près de l'écoquartier        | 735 000 €                          |                                     | DETR ; Région   | 12          |

|     |   |              |          |   |             |  |  |    |
|-----|---|--------------|----------|---|-------------|--|--|----|
| 107 | Construction nouvelle école (HQE)                   | Saint Fiel   | Communes | Construction nouvelle école à proximité du pôle enfance | 2 501 720 € |  | DETR + DSIL  | 12 |
| 163 | Réhabilitation et extension des vestiaires du stade | Sainte Feyre | Communes | Réhabilitation et extension vestiaires                  | 298 000 €   |  | DETR, Boost'commune, Agence Nationale du Sport, Fonds de Concours Grand Guéret | 10 |

### Études :

| N° projet | Intitulé   | Maitre d'ouvrage | Type | Description succincte   | Coût prévisionnel d'investissement  | Coût prévisionnel en fonctionnement | Financements                        | Note totale |
|-----------|--|------------------|------|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------|
| 205       | Eau et assainissement : préservation de la ressource<br>Diagnosics ville de Guéret | CA Grand Guéret  | EPCI | Diagnostic assainissement ville de Guéret - schéma directeur à 10 ans<br>Diagnostic eau potable ville de Guéret - schéma directeur / plan de sécurisation de la ressource | 573 700 €<br>(373 700 € pour la partie assainissement ; 200 000 € pour la partie eau potable) |                                     | Agence de l'eau ;<br>CD23 ;<br>DETR | 17          |
| 8         | Réalisation du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH)                          | CA Grand Guéret  | EPCI | Elaboration du document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre du programme local de l'Habitat   |   | 70 000 €                            |                                     | 15          |
| 18        | Transformation PCET en PCAET   | CA Grand Guéret  | EPCI | Mission d'accompagnement en vue de la transformation du Plan Climat Energie Territorial en Plan Climat Air Energie Territorial  |   | 30 000 €                            |                                     | 15          |

### Projets privés :

| N° projet | Intitulé                            | Maitre d'ouvrage        | Type         | Description succincte  | Coût prévisionnel d'investissement | Coût prévisionnel en fonctionnement | Financements | Note totale vis-à-vis des critères de priorisation |
|-----------|-------------------------------------|-------------------------|--------------|--|------------------------------------|-------------------------------------|--------------|--|
| 195       | Développement du Jardin des Communs | Association des Communs | Acteur privé | Développer l'accueil de nouveaux publics au Jardin des Communs (Guinguette, mare pédagogique) ; accompagnement recherche/développement | 23 500 €                           |                                     | ANCT         | 14   |



|     |  |  |              |   |             |  |   |    |
|-----|--|--|--------------|---|-------------|--|---|----|
| 206 | MAM  | SARL Lavandes et Châtaine  | Acteur privé | Réhabilitation d'un bâti en cœur de bourg, installation assistantes maternelles   | 104 300 €   |  | CA Grand Guéret (rénovation façade), Leader   | 13 |
| 207 | Réhabilitation du site "Cher du Prat" et création d'une boutique - espace d'animations en centre-ville de Guéret | Recyclabulle   | Acteur privé | Restauration des locaux, situés en zone industrielle "Cher du Prat", dans le but de moderniser et de professionnaliser les conditions de stockage, tri, valorisation et vente des objets collectés.<br>Délocalisation de la boutique en centre-ville pour y développer des activités d'animation. | 800 000 €   |  | Pistes de financements mobilisables :<br>Région Nouvelle Aquitaine<br>Leader<br>DETR<br>Département | 13 |
| 201 | Projet de logements adaptés à Guéret   | ALEFPA (Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie) | Acteur privé | Construction de logements adaptés (partie du dispositif ITEP Le Petit Prince) – Dispositif d'Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques<br>Pavillon d'hébergement, bâtiment d'accueil de jour et ambulatoire, bâtiment administratif et paramédical, garage                              | 2 409 900 € |  |   | 10 |

## Annexe 3 – Projets suffisamment mûres pour démarrer à court terme retenus

Lors de la réunion du conseil communautaire du 11 mars 2022, sont présentés 18 projets qui ont été qualifiés d'actions matures pour le territoire. La liste des projets présentés sans priorisation est la suivante :

| N° fiche | N° action CTRRTE        | Porteur                                    | Projet   |
|----------|-------------------------|--|--|
| 1        | Action n°205 (partie 1) | Agglomération du Grand Guéret              | DIAGNOSTIC DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE GUÉRET   |
| 2        | Action n°205 (partie 2) | Agglomération du Grand Guéret              | DIAGNOSTIC DES RESEAUX ET D'ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE GUÉRET   |
| 3        | Action n°114            | Commune d'Anzême                           | Projet multi-services dans le bourg d'Anzême   |
| 4        | Action n°46             | Commune de Glénic                          | CRÉATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES à GLENIC   |
| 5        | Action n°195            | Association des Communs                    | Développement du Jardin des Communs  |
| 6        | Action n°64             | Commune de La Chapelle-Taillefert          | Aménagement du bourg de La Chapelle-Taillefert   |
| 7        | Action n°206            | SARL Lavandes et Châtaigne                 | Maison d'Assistants Maternelles (MAM) sur la commune de Sainte Feyre   |
| 8        | Action n°88             | COMMUNE DE MONTAIGUT LE BLANC              | Acquisition et réhabilitation bar, restaurant, épicerie  |
| 9        | Action n°18             | Communauté d'Agglomération du Grand Guéret | Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET)   |
| 10       | Action n°8              | Communauté d'Agglomération du Grand Guéret | Etude pour la mise en place du Programme Local de l'Habitat de l'Agglomération du Grand Guéret (2024-2029)   |
| 11       | Action n°207            | Association Recyclabulle                   | Ressourcerie associative RECYCLABULLE – Réhabilitation du site « Cher du Prat » et création d'une boutique – espace d'animations en centre-ville de Guéret |
| 12       | Action n°105            | Commune de Saint Eloi                      | Maison Jeunes Retraités Handicapés   |
| 13       | Action n°203            | Commune de Saint Fiel                      | Développement de l'éco-bourg de Saint Fiel   |
| 14       | Action n°107            | Commune de Saint Fiel                      | Construction d'une nouvelle école  |
| 15       | Action n°114            | Commune de Saint Lauren                    | Réhabilitation d'un immeuble en  |

|    |              |                                       |   |
|----|--------------|---------------------------------------|---|
|    |              |                                       | centre-bourg  |
| 16 | Action n°137 | Commune de Saint Sulpice-le-Guérétois | Création de commerces à Saint Sulpice-le-Guérétois  |
| 17 | Action n°163 | Commune de Sainte Feyre               | Réhabilitation et extension des vestiaires du stade |
| 18 | Action n°208 | Ville de Guéret                       | Réhabilitation de la piscine de Guéret              |

# CRRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / Creuse

## Action n°205 (partie 1) : **DIAGNOSTIC DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE GUÉRET**

### **1 - Maître d'ouvrage :** *Agglomération du Grand Guéret*

#### **2 .1 - Description de l'action (objectifs)**

*La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est compétente depuis le 1er janvier 2020 sur la gestion de l'eau potable pour la commune de Guéret. Afin d'assurer la bonne gestion, un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est en cours de finalisation. Cette étude définie dans ce PPI est ciblée comme prioritaire, sachant qu'aucun diagnostic n'a été réalisé depuis 15 ans. Les absences d'un diagnostic et d'un schéma directeur, pour les projets de la commune de Guéret, empêcheraient l'attribution de subventions proposées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.*

*L'obligation de gestion patrimoniale demande une connaissance du réseau d'eau potable, de ses performances en terme de distribution et qualité. Le dernier diagnostic ayant été réalisé il y a plus de 15 ans, il est nécessaire de renouveler aujourd'hui cette étude sur l'ensemble du réseau et de ses équipements.*

## **2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme**

*Ce diagnostic comprendra une phase 1 faisant le bilan de la situation existante, avec recueil des données, reconnaissance des réseaux, mise à jour des plans... Puis une phase 2, sur les performances du réseau et recherches de fuites par des campagnes de mesures en débits, pressions, fuites ou qualité de distribution. Enfin dans une troisième phase, l'établissement du schéma directeur permettant d'avoir un programme d'actions sur les 10-20 années prochaines, avec calcul du prix du service de l'eau et mise à jour du zonage de distribution d'eau potable.*

*En complément du schéma directeur, il sera demandé dans la phase 3, l'établissement du PGSSE (plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux), consistant en une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.*

*L'ingénieur Qualité Sécurité Environnement (QSE) déjà en poste au sein du service de l'eau potable aura à charge après établissement de ce diagnostic, de maîtriser les principes de la sécurité sanitaire des eaux qui seront proposés, afin de positionner la démarche ou orientation souhaitée par le service. Il s'agira d'améliorer la qualité de l'eau en diminuant les non-conformités, notamment celles qui sont récurrentes, rattachées à des dangers identifiés et pour lesquels des mesures de gestion adaptées seront à mettre en œuvre.*

*Parallèlement à ce PGSSE, il sera établi un dossier de sécurisation de la ressource en eau, avec le syndicat de la Vallée de la Creuse, autour de trois scénarios possibles :*

- Scénario 1 : création de deux usines de production d'eau potable sur la Creuse avec réseaux structurants pour desservir les zones de distribution existantes ;*
- Scénario 2 : création d'une seule usine d'eau potable mutualisée entre les deux collectivités pour apporter un secours d'eau à Guéret ou l'Agglomération en conservant la prise d'eau sur la Gartempe et création de réseaux structurants pour desservir les zones de distribution existantes ;*
- Scénarios 3 : création d'une seule usine d'eau potable mutualisée entre les deux collectivités pour desservir en permanence en eau Guéret ou l'Agglomération avec suppression de la prise d'eau sur la Gartempe et création de réseaux structurants pour desservir les zones de distributions existantes.*

*Cette étude de sécurisation avec le territoire du syndicat de la Vallée de la Creuse permettra de conclure sur les faisabilités technique et économique des projets, de permettre la décision la plus éclairée pour la réalisation d'un futur investissement et d'aboutir au choix d'un unique scénario défini par un avant-projet détaillé.*

### **3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :**

*En élaborant cette étude, la qualité structurelle des réseaux sera plus optimale garantissant une eau de qualité sans perte de la ressource.*

*Des réseaux en bon état et renouvelés plus fréquemment, assurent une meilleure étanchéité et qualité de transport de l'eau potable. Le schéma directeur permettra de cibler les travaux structurants sur les usines de traitements nécessaires afin d'obtenir une qualité de distribution optimale en garantissant une eau conforme aux normes sanitaires.*

*AXE 3 « AU NOM DE LA RÉSILIENCE : le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées »*

*3.2 Préserver et valoriser nos ressources / Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être*

*3.2.2 Préserver collectivement la ressource en eau, indispensable à notre quotidien et nos modes de vie*

### **3.2 - Impacts attendus**

*Cette étude, de façon générale, s'inscrira sur plusieurs années, afin de déterminer les différentes solutions qui la composent.*

*Ce rendu final permettra au service d'exploitation et au bureau d'études, d'avoir un inventaire complet des installations et réseaux mais aussi une feuille de route sur les investissements nécessaires sur les années futures, par l'élaboration d'un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).*

**3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :***Faisabilité des travaux à réaliser par rapport à l'objectif environnemental et réglementaire attendus***Dimension « relance » du projet (à mettre au point)****3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :***Utilisation raisonnable des Ressources / Résilience / Préservation de l'environnement***3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :***Infrastructure et réseaux / Cadre de vie et environnement professionnel***4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement***Coûts HT par grands postes de dépenses*

|  |          |
|--|----------|
| <i>Etude diagnostic + schéma directeur</i> | 199.8 k€ |
| <i>Publication marché</i>                  | 0.2 k€   |
|  |          |
|  |          |
|  |          |
| <i>Total</i>                               | 200 k€   |

**4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels****4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels***Étude diagnostic : pas de coût de fonctionnement***4.4 – Dépenses induites***Toutes les investigations complémentaires (levé topo, débits sur réseaux, contrôles des chlorations...) seront compris dans l'étude diagnostic et le schéma directeur.***4.5 – Coût global de l'opération****Somme £ 4.1 à 4.4**

200 k€

**4.6 - Partenaires financiers / plan de financement**

|   |        |
|---|--------|
| <i>Agence de l'eau Loire Bretagne à 60%</i>     | 120 k€ |
| <i>Conseil Départemental de la Creuse à 10%</i> | 20 k€  |
|   |        |
| <i>DETR (C2RTE) à 10%</i>                       | 20 k€  |
| <i>Autofinancement</i>                          | 40 k€  |
|   |        |
| <i>Total :</i>                                  | 200 k€ |

## **5 - Autres partenaires :**

## **6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération**

*Elaboration du cahier des charges, consultation et réalisation du marché en janvier 2022*

*Bureau d'étude retenu avril 2022*

*Début de l'étude diagnostic en septembre 2022*

*Rapport de l'étude et rédaction du schéma directeur fin d'année 2023*

## **7 – Indicateurs :**

*Réalisation de l'étude et schéma directeur*

*Etude de sécurisation sur les 3 scénarios (faisabilité technique et économique)*

## **8 - Commentaires :**

# CRRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / Creuse

## Action n°205 (partie 2) : DIAGNOSTIC DES RESEAUX ET D'ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE GUÉRET

### 1 - Maître d'ouvrage : Agglomération du Grand Guéret

#### 2.1 - Description de l'action (objectifs)

*La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est compétente depuis le 1er janvier 2020 sur la gestion de l'assainissement pour la commune de Guéret. Afin d'assurer la bonne gestion, un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a été réalisé pour les travaux ou équipements futurs assurant une pérennité en qualité structurelle des réseaux mais aussi en qualité de traitement pour les effluents du secteur de Guéret.*

*Souhaitant être le plus proche des besoins actuels et futurs, l'Agglomération du Grand Guéret souhaite réaliser un diagnostic des réseaux d'assainissement et des installations d'épuration. Cette étude définie dans le PPI réalisé, est ciblée comme prioritaire, compte tenu de la première étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage initiée par la commune de Guéret avant transfert de compétence, et au titre de l'absence d'un diagnostic depuis plus ou moins 15ans, entraînant l'arrêt des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. De plus, des non-conformités ont été signalées par la Direction Départementale des Territoires (DDT) Service espace rural, risques et environnement, sur des points de déversement du réseau d'assainissement.*

*Il est impératif d'établir un diagnostic et un schéma directeur du réseau et équipements permettant d'obtenir un schéma directeur, priorisant les actions à mener en terme d'investissement et fonctionnement dans les quinze prochaines années.*

#### 2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

*Les réseaux de collecte des eaux usées sont construits pour une période de vie en théorie pouvant atteindre environ 40ans. L'étude diagnostic permet d'acquérir la connaissance de l'état structurel et fonctionnel du réseau de collecte d'assainissement, afin de mettre en œuvre une gestion patrimoniale et ainsi, diminuer ou prévenir les intrusions d'eaux claires parasites et garantir le bon état des réseaux. Cette étude est essentielle pour définir des travaux de mise en conformité de ces réseaux de collecte et des équipements d'épuration, pour qu'ils soient efficaces et significatifs.*

*La durée de l'étude diagnostic du réseau de collecte des eaux usées de la commune de Guéret, peut être estimée en moyenne à 12 mois pour couvrir les périodes de mesure sollicitées, mais cette durée reste dépendante du type de réseau étudié (unitaire, séparatif, refoulement...), de sa longueur et de la complexité du réseau.*

*Ce diagnostic comprendra sept phases d'étude. La première concernera l'état des lieux des données disponibles et pré-diagnostic du système d'assainissement. Ensuite sur la seconde phase, campagne de mesures sur le milieu naturel suivi de la troisième phase avec la campagne de mesure de débits et des charges polluantes.*

*A l'issue de ces phases de collecte de données, le quatrième point d'étude aura à charge la modélisation hydraulique du réseau puis durant la phase 5, la localisation précise des anomalies et des dysfonctionnements du réseau. En découlera la phase 6 avec le bilan du fonctionnement du système d'assainissement et diagnostic.*

*Enfin, la septième phase verra l'élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et pluviales.*



### 3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernés (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

En élaborant cette étude, l'acheminement des effluents et la qualité de traitement et seront de meilleure qualité, permettant la préservation du milieu naturel et la qualité des eaux de rivières.

Des réseaux en bon état et renouvelés plus fréquemment assurent une meilleure étanchéité et des déversements mieux maîtrisés. Le PPI, appliqué aux équipements d'épuration, permet d'obtenir une qualité de traitement optimale en garantissant un rejet en milieu naturel conforme aux exigences environnementales.

AXE 3 du CRRTE « AU NOM DE LA RÉSILIENCE : le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées »

3.2 Préserver et valoriser nos ressources / Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être

3.2.2 Préserver collectivement la ressource en eau, indispensable à notre quotidien et nos modes de vie

### 3.2 - Impacts attendus

Le schéma directeur de ce diagnostic sera le rendu final de l'étude. Il permettra au service d'exploitation et au bureau d'études, d'avoir un inventaire complet des installations et réseaux mais, aussi, une feuille de route sur le fonctionnement et les investissements nécessaires sur les années futures.

Il permettra de compléter et faciliter, l'élaboration du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), tout en maîtrisant les futures dépenses d'investissement et de fonctionnement.

### 3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Faisabilité des travaux à réaliser par rapport aux objectifs environnemental et réglementaire attendus

### Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

### 3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Utilisation raisonnable des Ressources / Résilience / Préservation de l'environnement

### 3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

Infrastructure et réseaux / Cadre de vie et environnement professionnel

### 4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par grands postes de dépenses

|                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| Études préalables rédaction CDC     | 23,5 k€  |
| Etude diagnostic + schéma directeur | 350 k€   |
| Publication marché                  | 0.2 k€   |
|                                     |          |
|                                     |          |
|                                     |          |
| Total                               | 373.7 k€ |

### 4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

### 4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

Etude diagnostic : pas de coût de fonctionnement

#### 4.4 – Dépenses induites

Toutes les investigations complémentaires (levé topo, passages caméras sur réseaux, hydrocurages, mise à la cote de tampons...) seront comprises dans l'étude diagnostic et schéma directeur.

#### 4.5 – Coût global de l'opération

##### Somme £ 4.1 à 4.4

373.7 k€

#### 4.6 - Partenaires financiers / plan de financement

|  |           |
|--|-----------|
| Agence de l'eau Loire Bretagne à 50%     | 186.85 k€ |
| Conseil Départemental de la Creuse à 10% | 37,37 k€  |
|  |           |
| DETR (C2RTE) à 20%                       | 74,74 k€  |
| Autofinancement                          | 74,74 k€  |
|  |           |
| Total :                                  | 373,7 k€  |

#### 5 - Autres partenaires :

#### 6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération

Elaboration du cahier des charges, consultation et réalisation du marché en septembre 2022

Bureau d'étude retenu mi-octobre 2022

Début de l'étude diagnostic en janvier 2023

Rapport de l'étude et rédaction du schéma directeur fin d'année 2023

#### 7 – Indicateurs :

Réalisation de l'étude et schéma directeur

#### 8 - Commentaires :

# CRRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / Creuse

## Action n°114 : *Projet multi-services dans le bourg d'Anzême*

### **1 - Maître d'ouvrage :** *Commune d'Anzême*

#### **2.1 - Description de l'action (objectifs)**

*résultats attendus*

*Réhabilitation d'une friche commerciale (ancien hôtel-restaurant du village), située sur la place centrale en centre-bourg d'Anzême. Le bâtiment se localise au niveau d'un îlot central regroupant mairie, école, et à proximité immédiate de la salle polyvalente et de la vue sur les gorges d'Anzême.*

*La Municipalité souhaite réhabiliter ce bâti pour proposer une offre commerciale (café-restauration) aux habitants, touristes et personnes de passage ; cette offre commerciale sera proposée à une gérance privée (appel à candidature). Le bâtiment se divisant en 2 parties distinctes, la seconde partie permettra de proposer des locaux pour une offre de services diversifiée.*

*2 logements seront aménagés respectivement aux étages des 2 bâtiments.*

*Par ailleurs, l'acquisition et la réhabilitation de ces bâtiments permettront de requalifier l'îlot en ouvrant un cheminement piéton reliant la place de la mairie à l'entrée de l'école située en arrière. Ce cheminement traversera le jardin de la parcelle, actuellement en friche.*

#### **2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme**

*Le bâti se compose de deux parties :*

- *L'ancien hôtel-restaurant > Réhabilitation pour proposer un nouveau commerce de Bar-restaurant et aménagement d'un logement indépendant à l'étage*
- *Second bâti accolé, annexes > Proposition de cellules polyvalentes et aménagement d'un logement à l'étage*

*Le programme se décompose comme suit : achat, déconstruction partielle, réfection de la toiture, réhabilitation et aménagement de la cuisine, bloc sanitaire, réhabilitation du logement, création de la chaufferie, maîtrise d'œuvre*

*Chaudière à granulés envisagée (appui du SDEC)*

*L'AMO pour le projet est assurée par le SDEC 23 (début de la mission en octobre 2021).*

#### **3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :**

*Axe 1 du CRRTE « AU NOM DE LA QUALITE DE VIE : Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun »*

*1.1 Repenser des cœurs de bourg/cœurs de ville comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois*

*1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants*

### 3.2 - Impacts attendus

en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités

Ouverture d'un commerce contribuant à l'attractivité de la commune et complétant l'offre locale.

Création d'une entreprise et installation de porteurs de projet.

Déploiement de l'offre de logements locatifs sur la commune.

Aménagement des espaces de circulation permettant une liaison piétonne facilitée.

Requalification d'une friche commerciale.

### 3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

#### Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

### 3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Attractivité / Cohésion sociale

### 3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

Infrastructure et réseaux / Cadre de vie et environnement professionnel

#### 4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par grands postes de dépenses

|                |                  |
|----------------|------------------|
|                |                  |
|                |                  |
|                |                  |
|                |                  |
|                |                  |
|                |                  |
|                |                  |
| <b>Total :</b> | <b>880 000 €</b> |

#### 4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

#### 4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

#### 4.4 – Dépenses induites

#### 4.5 – Coût global de l'opération

Somme £ 4.1 à 4.4

880 000 €

#### 4.6 - Partenaires financiers / plan de financement

Etat (DETR, DSIL)

Région

|                              |                |
|------------------------------|----------------|
|                              |                |
| <i>Autofinancement (20%)</i> | <i>176 000</i> |
| <i>Total :</i>               | <i>880 000</i> |

**5 - Autres partenaires :**

*SDEC, CCI en prévision*

**6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération**

*Acquisition et diagnostics en cours (février 2022)*  
*Plans / APD > 1er semestre 2022*  
*Travaux > automne 2022 (estimation d'une durée d'un an)*  
*Mise en service fin 2023*

*2tranches envisagées :*

*1/ bar-restaurant + logement (620 000 €)*

*2/ annexes + logement n°2 (260 000 €)*

**7 – Indicateurs :**

*Création des 2 logements (taux de remplissage)*

*Nombre de professionnels installés*

**8 - Commentaires :**

**CRRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / Creuse**

**Action n°46 : CRÉATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES à GLENIC**

**1 - Maître d'ouvrage : COMMUNE DE GLENIC**

## **2.1 - Description de l'action (objectifs)**

### *résultats attendus*

*Le manque de places en crèche, en MAM ou d'assistantes maternelles est une problématique que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire du Grand Guéret. De plus, le départ en retraite d'un grand nombre d'assistantes maternelles dans les 5 ans à venir est connu sur ce même territoire avec la crainte de voir s'amplifier le manque de solution pour l'accueil des jeunes enfants.*

*La commune de Glénic compte une seule assistante maternelle qui prend sa retraite dans le courant de l'année 2021.*

*La nécessité de répondre aux besoins des parents est apparue aux élus de Glénic comme nécessaire et logique d'autant que la commune, en Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Jouillat accueille une école maternelle, une garderie et une cantine.*

*Une MAM est un mode de garde à mi-chemin entre l'assistante maternelle et la crèche qui regroupe des assistantes maternelles travaillant au sein d'un même local, spécialement aménagé et sécurisé pour l'accueil des petits enfants.*

*Le projet de MAM envisagé regrouperait à terme 3 assistantes maternelles et permettrait l'accueil de 12 enfants.*

### Objectifs :

- *Répondre aux besoins des parents en termes de garde de petits enfants sur la commune de Glénic et communes environnantes.*
- *Rendre la commune attractive pour les familles qui souhaitent s'y installer.*
- *Recruter des assistantes maternelles qui ne sont pas en exercice ce qui permet d'augmenter véritablement le nombre de places d'accueil sur le territoire.*

## **2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme**

*La commune mène actuellement une réflexion globale sur l'ensemble de ses bâtiments au regard des nouveaux besoins de la population. Des locaux communaux peuvent être mis à la disposition d'assistantes maternelles pour la création d'une MAM. Ils ont l'avantage de regrouper au centre bourg la MAM et l'école maternelle.*

*Le projet de MAM est envisagé dans les locaux actuels de la salle polyvalente en plein centre du bourg à côté de l'école maternelle. Une salle mobilité pourrait être mise à disposition des assistantes maternelles.*

*Ces locaux nécessitent des aménagements particuliers permettant de répondre en toute sécurité à l'accueil des jeunes enfants.*

## **3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :**

### **1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :**

*Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun*

#### **1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire**

##### **1.4.1 Offrir et préserver des conditions d'accueil de qualité et adaptées aux publics**

## **3.2 - Impacts attendus**

*en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités*

*Ouverture d'un lieu pour accueillir un nouveau mode de garde sur la commune*

*Accueil potentiel de 12 enfants (petite enfance), dans un site à proximité de l'école maternelle*

*Réhabilitation du bâtiment public*

## **3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :**

**Dimension « relance » du projet (à mettre au point)****3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :***Attractivité / Cohésion sociale***3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :***Infrastructure et réseaux / Vivre ensemble et solidarité***4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement***Coûts HT par grands postes de dépenses*

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| <i>Honoraires MO / assurances</i> | <i>20500</i>   |
| <i>Travaux bâtiments</i>          | <i>136 500</i> |
| <i>Matériels</i>                  | <i>10000</i>   |
|                                   |                |
| <i>Total</i>                      | <i>167000</i>  |

**4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels****4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels***Non renseigné / loyer encadré permettant compensation des couts***4.4 – Dépenses induites****4.5 – Coût global de l'opération***167 000 €***4.6 - Partenaires financiers / plan de financement**

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| <i>DETR</i>            | <i>33 600</i>    |
| <i>FEADER (leader)</i> | <i>94 011,60</i> |
| <i>Autofinancement</i> | <i>39 388,40</i> |
| <i>Total : :</i>       | <i>167 000</i>   |

**5 - Autres partenaires :****6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération***Travaux 2022***7 – Indicateurs :**

**8 - Commentaires :**



# CRRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / Creuse

## Action n°195 - Développement du Jardin des Communs

### 1 - Maître d'ouvrage : Association des Communs

#### 2.1 - Description de l'action (objectifs)

##### *résultats attendus*

*Le Jardin des Communs se situe à cheval entre des parcelles communales (5000m<sup>2</sup>) et communautaires (1,5-ha), et regroupe une trentaine d'usagers qui travaillent à l'aménagement du lieu, deux jours par semaine, mais qui y retrouvent surtout du lien social grâce à l'accompagnement d'un animateur salarié. Depuis l'hiver 2020, cette équipe s'empare petit à petit de l'espace et y crée un jardin public à vocation pédagogique et agro-environnementale.*

##### *1. Développer l'accueil de nouveaux publics au Jardin des Communs (approche sociale)*

*Augmenter la capacité d'accueil et de stockage de matériel, et aménager le lieu pour permettre de recevoir des publics scolaires et en situation de handicap, notamment :*

- impliquer davantage la population, les sensibiliser à l'action environnementale citoyenne*
- organiser et animer des ateliers auprès des scolaires et des jeunes du quartier, avec nos partenaires*
- mettre en place des événements culturels,*
- valoriser un espace naturel en centre-ville inconnu du grand public.*

##### *2. Recherche et développement : agriculture urbaine, dépollution des sols et filière de compostage (approche scientifique)*

*Contribuer à la mise en valeur du site et à la réflexion globale sur l'autosuffisance alimentaire du territoire de manière innovante et de manière multi-partenariale.*

#### 2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

##### *1. Accueil de nouveaux publics et amélioration des conditions d'accueil et de fonctionnement du Jardin*

*1.1 Mise en place d'une « guinguette » (container d'accueil, terrasse et pergola, toilettes sèches)*

*1.2 Mare pédagogique, aménagement de sentiers d'interprétation forestiers et de zones de culture pédagogiques.*

*1.3 Achat d'un véhicule pour faciliter les déplacements de l'équipe et le transport de petit matériel*

##### *2. Recherche et Développement*

*2.1 Elaboration de protocoles de récolte et d'étude des fruits et légumes produits sur le terrain pour évaluer leur degré de pollution et leur qualité*

*2.2 R&D sur les plantes dépolluantes et autres mesures mitigatives pour assainir le site (terrain + ruisseau), en partenariat avec des instituts d'agronomie et chercheur.euse.s*

*2.3 R&D sur la filière de compostage : faire du Jardin des Communs un terrain d'expérimentation pour déployer une filière en lien avec la Ville de Guéret, Evolis 23 et, à terme, les éleveurs locaux. (cf EcoCompost87)*

#### 3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

*Axe 3 du CRRTE : « AU NOM DE LA RÉSILIENCE : le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées »*

*3.2 Préserver et valoriser nos ressources ; Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire de bien-être*

*3.2.3 Faire du Grand Guéret un territoire Zéro Gaspil et Zéro Déchet en faveur d'une économie plus circulaire*

### 3.2 - Impacts attendus

en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités

#### A court terme

- contribuer à une amélioration du lien social et intergénérationnel à Guéret
- développer/créer des espaces de rencontre et de partage
- redonner confiance aux habitant.e.s dans leur capacité d'agir, de créer et de contribuer (valorisation des compétences et connaissance)

#### A moyen terme

- contribuer au développement d'une filière de (co)compostage qui pourrait permettre d'assurer l'approvisionnement en matière organique nécessaire à l'installation de maraîchère.e.s
- travailler à l'assainissement du Ruisseau des Chers
- développer des connaissances sur la dépollution des sols et la protection des milieux aquatique
- donner envie aux habitant.e.s et aux élu.e.s de travailler davantage ensemble sur des projets structurants
- créer de nouveaux emplois pour des projets porteurs de sens ou inspirer des personnes à créer leurs emplois ; perspectives d'installations maraîchères et démarrage d'une ceinture verte autour de Guéret.

#### A long terme

- participer d'un enrichissement de la vie démocratique locale, hausse de la participation citoyenne
- contribuer à la lutte contre les dérèglements climatiques
- contribuer à faire de Guéret et de la Creuse un territoire non seulement attractif, mais vertueux

### 3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Tableau de suivi des indicateurs

Réunion semestrielle d'un comité de pilotage rassemblant les partenaires principaux

### Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

### 3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Cohésion sociale / Préservation de l'environnement

### 3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

Vivre ensemble, solidarité / Gouvernance, Responsabilisation, Engagement / Education et renforcement des compétences

#### 4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par grands postes de dépenses

|   |        |
|---|--------|
| Études  | 13 500 |
| Achat véhicule  | 5 000  |
| Aménagement du site (container, terrasse, travaux divers) | 3 500  |

|  |                |  |
|--|----------------|--|
| Petit matériel   | 1 500          |  |
| <b>Total :</b>   | <b>23 500€</b> |  |
| <b>4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels</b>                   |                |  |
| <b>4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels</b> |                |  |
| <b>4.4 – Dépenses induites</b>                                       |                |  |
| <i>Frais de personnel (animation) : 47 000 €/an</i>                  |                |  |
| <b>4.5 – Coût global de l'opération</b>                              |                |  |
| <b>Somme £ 4.1 à 4.4</b>   |                |  |
| 70 500 €   |                |  |

|   |               |
|---|---------------|
| <b>4.6 - Partenaires financiers / plan de financement</b> |               |
| Etat (ANCT)   | 4 000         |
| Etat (CRRTE)  | 11 750        |
|   |               |
| Fonds propres   | 7 750         |
| <b>Total :</b>  | <b>23 500</b> |

## 5 - Autres partenaires :

### Conventionné :

- CAF de la Creuse – Agrément « Espace de Vie Sociale »
- Ville de Guéret – Mise à disposition de la parcelle, fourniture de compost, aides à l'aménagement
- Communauté d'Agglomération du Grand Guéret – Mise à disposition des parcelles voisines (bois + ruisseau)

### A conventionner :

- ADAPEI 23 – mécénat de compétence ; récupération des tontes
- APAJH 23 – utilisation temporaire des serres du Masgerot
- Evolis 23 – récupération de broyat de bois ; projet TriBio
- Laboratoires de recherches et instituts agronomiques

Informel : ALEFPA – Accueil de jeunes du DITEP et du DIAP

Secours Populaire de la Creuse : accompagnement des publics intéressés par le jardin

## 6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération

Travail de valorisation/réappropriation/mobilisation citoyenne : Toute l'année  
- 2 jours par semaine au Jardin des Communs (déjà en place)

### Détail des activités au jardin 2022 :

- Jan-Fev : Installation de la serre; semis; création de la mare
- Mars-Avr : Semis, plantations; création du lieu d'accueil
- Mai – Juillet : Animations avec intervenants ; aménagement du lieu
- Aout-Sept : Récoltes & analyse ; Fête de fin de saison
- Nov-Dec : Bilan et perspectives ; interpellation citoyenne

Travail de recherche agronomique // pollution des sols et de l'eau :

Mise en place des partenariats avec laboratoires et instituts agronomiques

*Avril-septembre 2022 : premiers résultats  
Avril-septembre 2023 : approfondissement et suivi*

*Filière de compostage :*

*Février-juin 2022 : Mobilisation des partenaires et élaboration du projet de filière*

*Sept-déc 2022 : 2e phase d'élaboration et validation du projet*

*2023 : premiers tests avant travaux potentiels et mise en place*

## **7 – Indicateurs :**

*Indicateurs quantitatifs*

- nombre d'usagers hebdomadaires*
- nombre de m2 occupés*
- quantité de fruits et légumes produits*
- nombre d'analyses réalisées*
- quantité de déchets ramassés/extraits*

*Indicateurs qualitatifs*

- enquête de visibilité auprès des habitants*
- enquête de satisfaction des usagers*
- auto-évaluation des connaissances en agro-écologie*
- suivi de la qualité des relations avec les partenaires institutionnels locaux*
- suivi de l'avancée des dossiers suivants :*

*1. Egouts de Guéret et leur impact sur les zones humides environnantes et la Creuse*

*2. Pratiques d'enfouissement des déchets en périphérie de la ville et propositions de Remédiation*

## **8 - Commentaires :**

# CRRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / Creuse

## Action n°64 - Aménagement du bourg de La Chapelle-Taillefert

### 1 - Maître d'ouvrage : *Commune de La Chapelle-Taillefert*

#### 2.1 - Description de l'action (objectifs)

*résultats attendus*

*Aménagement global du bourg de La Chapelle-Taillefert en 3 parties avec pour objectifs :*

- *Rénovation des réseaux eau et assainissement*
- *Enfouissement des réseaux (électricité, téléphonie, fibre)*
- *Aménagement du bourg*

*La commune de La Chapelle-Taillefert est maître d'ouvrage sur la partie Aménagement faisant l'objet de la présente fiche projet ; la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret étant maître d'ouvrage sur la partie réseaux eau et assainissement et le SDEC étant maître d'ouvrage sur la partie enfouissement des réseaux.*

*La partie Aménagement vise la sécurisation des espaces et voies de circulation, une meilleure accessibilité, un embellissement et une valorisation du bourg.*

*L'aménagement du centre-bourg permettra par ailleurs un lien facilité avec l'EHPAD et avec l'offre de restauration présente sur la commune.*

#### 2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

*Le programme cible les 3 rues principales du centre-bourg ainsi que 2 ruelles adjacentes.*

*Les aménagements prévoient des mesures de gestion de la vitesse, des cheminements doux, des stationnements et sens de circulation repensés (sens unique dans la rue principale), ainsi qu'une prise en compte de l'aspect paysager.*

#### 3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

*Axe 1 du CRRTE « AU NOM DE LA QUALITÉ DE VIE : le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun »*

*1.1 Repenser des cœurs de bourg/cœurs de ville comme lieux d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois*

*1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants*

### 3.2 - Impacts attendus

en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités

Valorisation du territoire et du patrimoine creusois / Valorisation du bourg et de son offre commerciale.  
Attractivité du bourg pour une meilleure appropriation par la population et dans une dynamique d'accueil de nouvelle population.

Accessibilité (PMR, poussette...)

Dans la continuité de la valorisation du bourg, permettre à la commune de rentrer dans le dispositif « Opération façade » porté par la Communauté d'Agglomération. L'opération façade vient accompagner les projets de réaménagement et d'embellissement des centre-bourgs portés par les communes en apportant une aide aux propriétaires souhaitant rénover globalement la façade de leur immeuble.

Impact environnemental pour le projet global : la modernisation des réseaux eau et assainissement vient en complément de la mise en service de la station de lagunage en 2016. En effet, des eaux parasites transitent dans le réseau d'assainissement vieillissant, perturbant le bon fonctionnement de la station.

Les impacts attendus sont une préservation des milieux naturels, la Gartempe en premier lieu ainsi que la zone Natura 2000.

La modification de l'éclairage public avec des dispositifs LED permettra par ailleurs des économies d'énergie.

### 3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

#### Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

### 3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Attractivité / Bien-être

### 3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

Infrastructure et réseaux / Cadre de vie et environnement professionnel / Culture et identité collective

### 4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par grands postes de dépenses

| Travaux                     |                  |
|-----------------------------|------------------|
| - Rue des Remparts          | 150 146          |
| - Rue du Pont Perdrix       | 219 859          |
| - Rue Pierre de la Chapelle | 340 159          |
| Missions annexes            | 30 700           |
|                             |                  |
| <b>Total</b>                | <b>740 864 €</b> |

### 4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

### 4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

Pas de coûts de fonctionnement particulier autre que l'entretien des espaces aménagés.

### 4.4 – Dépenses induites

#### 4.5 – Coût global de l'opération

Somme £ 4.1 à 4.4

740 864 €

#### 4.6 - Partenaires financiers / plan de financement

|                 |                     |
|-----------------|---------------------|
| DETR (50%)      | 370 432,00          |
| DSIL (30%)      | 222 259,20          |
|                 |                     |
| Autofinancement | 148 172,80          |
| <b>Total :</b>  | <b>740 864,00 €</b> |

#### 5 - Autres partenaires :

SDEC / Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

#### 6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération

Fouilles archéologiques réalisées en 2020

Travaux sur les réseaux > printemps-été 2022 (SDEC, Agglomération du Grand Guéret)

Consultation, procédure des marchés publics pour la partie Aménagement dès lancement de la phase d'enfouissement des réseaux

Travaux > automne 2022 – 2023 (sur 2 exercices budgétaires) ; 3 rues > 3 tranches de travaux

#### 7 – Indicateurs :

Aménagement des 3 rues du centre-bourg

Amélioration de la qualité des eaux et du fonctionnement de la station de lagunage

Économies d'énergie (nombre de kWh/an économisés)

#### 8 - Commentaires :

# CRRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / Creuse

## Action n°206 : Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) sur la commune de Sainte Feyre

### 1 - Maître d'ouvrage : SARL Lavandes et Châtaigne

#### 2.1 - Description de l'action (objectifs)

*résultats attendus*

*La SARL Lavandes et Châtaigne est une SARL immobilière familiale, créée il y a 15 ans et dont M. Jean-Christophe Peyronnaud est le gérant.*

*La principale activité de la SARL est de rénover des logements non occupés sur Sainte Feyre puis de les louer. La société s'est tournée il y a 3 ans vers l'ouverture de commerces (bar ouvert sur Ste Feyre).*

*Elle souhaite aujourd'hui porter un projet de réhabilitation d'un ensemble de bâtiment situé au cœur du village, jouxtant l'église, la place du 8 mai 45 et la place de l'église.*

*Cet ensemble est composé d'une maison (destinée à un futur commerce ou implantation médicale) et d'un bâtiment/hangar (ancien garage automobile) d'environ 150 m<sup>2</sup> avec jardin arboré et clos, de plain pied et facile d'accès.*

*ème*

*L'emplacement est très ancien (avant 16 siècle).*

*ème*

*C'est sur le 2 bâtiment que se porte le projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). La demande en place de garde d'enfants est forte sur la commune et les structures et assistantes maternelles particulières ne sont pas en nombre suffisant.*

*Trois porteuses de projet, avec des expériences différentes dans le milieu de la garde d'enfants, souhaitent s'associer pour monter ce projet de MAM. Elles sont en train de constituer leurs dossiers auprès des instances habilitées. Une visite de l'ARS, CAF et PMI a validé le projet pour l'accueil de 12 enfants.*

*La SARL Lavandes et Châtaigne, propriétaire des locaux, assure le projet de réhabilitation.*

#### 2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

*Reconversion du hangar en MAM > Fermeture du bâtiment*

*Le bâtiment comprendra : une entrée, 2 dortoirs, une salle de motricité avec espace cuisine, un espace pour le change avec sanitaires adaptés aux enfants, un bureau, des sanitaires adultes et local technique/rangement.*

*Une mezzanine de 21m<sup>2</sup> en surface habitable à l'étage.*

*Le bâtiment sera bardé en bois.*

#### 3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

*Axe 1 du CRRTE « AU NOM DE LA QUALITÉ DE VIE : le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun »*

*1.4 Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire*

*1.4.1 Offrir et préserver des conditions d'accueil de qualité et adaptées aux publics*

#### 3.2 - Impacts attendus

*en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités*

*Ouverture d'un nouveau mode de garde sur la commune avec 3 personnes associées*

*Accueil de 12 enfants (petite enfance), à proximité de l'école*

*Réhabilitation et valorisation du cœur de bourg*

#### 3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :



## Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

**3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :**  
*Attractivité / Cohésion sociale*

**3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :**  
*Cadre de vie et environnement professionnel*

### 4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

*Coûts HT par grands postes de dépenses*

|                              |                          |
|------------------------------|--------------------------|
| <i>Travaux</i>               |                          |
| <i>Carrelage/Faïence</i>     | <i>21 748,90</i>         |
| <i>Menuiseries</i>           | <i>15 750,00</i>         |
| <i>Plâtrerie/Isolation</i>   | <i>27 132,81</i>         |
| <i>Plomberie/électricité</i> | <i>29 000,00</i>         |
| <i>Autres</i>                | <i>5 720,00</i>          |
| <i>Honoraires architecte</i> | <i>4 950,00</i>          |
|                              |                          |
| <b>Total :</b>               | <b><i>104 301,71</i></b> |

### 4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

*Un loyer de 400 € a été fixé avec les futures locataires, celui-ci n'évoluera pas tant que le bail sera à leur nom.*

### 4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

### 4.4 – Dépenses induites

### 4.5 – Coût global de l'opération

**Somme £ 4.1 à 4.4**

### 4.6 - Partenaires financiers / plan de financement

|   |              |
|---|--------------|
| <i>Agglomération du Grand Guéret - Opération façade</i>         | <i>4000</i>  |
| <i>Pistes de financement :</i>                                  |              |
| <i>Leader</i>   | <i>16000</i> |
| <i>(besoin d'un cofinancement public pour le projet global)</i> |              |
| <i>CRRTE</i>  |              |
|   |              |
| <b>Total :</b>  |              |

### 5 - Autres partenaires :

*CAF, PMI, ARS  
Mairie de Sainte Feyre*

### 6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération

*le permis de construire est déposé janvier 2022*

*avis ABF conforme*

*réalisation du projet printemps 2022*

**7 – Indicateurs :**

*Nombre d'enfants gardés dans la structure / nombre d'emplois liés*

**8 - Commentaires :**

# CRRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / Creuse

## Action n°88 : Acquisition et réhabilitation bar, restaurant, épicerie

### 1 - Maître d'ouvrage : COMMUNE DE MONTAIGUT LE BLANC

#### .1 - Description de l'action (objectifs) résultats attendus

Montaigut le Blanc est une commune de 418 habitants , est situé à 13 km de Guéret, 11km de St Vaury, 11 km de Grand-Bourg.

Le Bar Tabac Restaurant a fermé en 2019, pour cause de départ à la retraite. Les derniers propriétaires du fonds de commerce n'ont pas trouvé d'acquéreur. La commune a alors racheté en 2020 le fonds de commerce avec la licence IV et l'autorisation de débit de tabac avec l'idée de mettre un gérant avec l'accord des propriétaires des murs pour 500 €/mois. Plusieurs porteurs de projet se sont manifestés entre été 2020 et décembre 2020 malgré la vétusté des locaux et le manque de cuisine. La crise sanitaire n'étant pas favorable à leur installation, la plupart ont renoncé à leur projet.

La commune va acquérir les murs, pour pouvoir rénover ce bâtiment.

Grâce à la rénovation de cet établissement, la commune compte redynamiser l'espace central de Montaigut station et ainsi recréer de la vie dans le village.

#### Objectif

Offrir un service et un commerce de proximité

redynamiser le centre bourg

Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement

### 2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

Acquisition des murs

rénovation avec isolation

aménagement concerté avec un futur gérant /restaurateur

Une épicerie est également être envisagée dans les locaux en complément du marché mensuel qui a déjà lieu chaque mois sur la place située en face du restaurant.

Le restaurant permettra également de fournir les repas à la cantine pour 36 enfants, service actuellement confié à un prestataire de Montluçon.

### 3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

#### 1. AU NOM DE LA QUALITE DE VIE :

Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun

1.1 Repenser des coeurs de bourg/coeurs de villes comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois

1.1.1 Re-dynamiser le centre-ville de Guéret et les centres-bourgs par le développement de projets et d'activités commerciales innovantes

### 3.2 - Impacts attendus

en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités

cohésion sociale / attractivité : La réouverture d'un commerce en milieu rural assure le maintien des populations sur le territoire , rend la commune attractive

bien être : Rénovation énergétique du bâtiment / réhabilitation friche économique

resilience : Nouvelle organisation et gouvernance sur un projet communal / volonté de travailler avec les producteurs locaux / épicerie / marché mensuel

### 3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

### 3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

*Attractivité / Cohésion sociale*

### 3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

*Economie, tourisme, production et consommation durable*

#### 4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

*Coûts HT par grands postes de dépenses*

|                              |                |
|------------------------------|----------------|
| <i>Travaux et honoraires</i> | <i>254 300</i> |
|                              |                |
|                              |                |
|                              |                |
| <i>Total</i>                 | <i>254 300</i> |

#### 4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

#### 4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

*Non renseigné / loyer encadré permettant compensation des couts*

#### 4.4 – Dépenses induites

#### 4.5 – Coût global de l'opération

*254 000 € hors acquisition*

#### 4.6 - Partenaires financiers / plan de financement

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| <i>DETR</i>            | <i>38000</i>   |
| <i>REGION</i>          | <i>65278</i>   |
| <i>FEADER (leader)</i> | <i>99 822</i>  |
| <i>Autofinancement</i> | <i>50 800</i>  |
| <i>Total : :</i>       | <i>254 300</i> |

#### 5 - Autres partenaires :

**6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération**

DEMARRAGE Travaux 2022

**7 -- Indicateurs :**

**8 - Commentaires :**

# CRRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / Creuse

## Action n°18 : Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET)

**1 - Maître d'ouvrage :** *Communauté d'Agglomération du Grand Guéret*

### **2.1 - Description de l'action (objectifs)**

*résultats attendus*

*Actualisation du PCET, approuvé par l'Agglomération en 2015 (Version 1), pour aboutir à un PCAET (Version 2 – 2022) :*

*Bilan carbone du territoire*

*Élaboration d'un programme d'actions restreint et réaliste*

*Approbation du PCAET et validation de chacune des actions prioritaires à mettre en œuvre avec un budget, un calendrier et des moyens humains identifiés*

*Désignation de référents dans les structures partenaires*

*Animation du PCAET :*

*Création d'un poste pour cette animation au sein du service transition écologique, en renfort de l'actuel chargé de mission qui est principalement employé à ce jour sur le déploiement des énergies renouvelables.*

*Sur cet axe, en 2022, des actions sont programmées pour développer les toitures photovoltaïques, les ombrières et des parcs au sol sur terrain dégradé.*

### **2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme**

*Le PCAET approuvé sera la feuille de route de l'agglomération du Grand Guéret dans la transition écologique.*

*Il permettra de mettre en œuvre les 2 objectifs suivants :*

- L'atténuation de l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Cela passe notamment par une meilleure efficacité énergétique, par le développement des énergies renouvelables, par une politique de transport transformée...*
- L'adaptation aux impacts prévisibles du changement climatique en réduisant la vulnérabilité du territoire (urbanisme, conception des infrastructures, reconversion d'activités...*

*Le service transition écologique sera dédié à cette problématique et sera en lien direct avec les partenaires, les communes et les citoyens.*

*Quelques actions prioritaires seront définies, chiffrées et planifiées afin que le territoire puisse être pleinement identifié comme étant un acteur essentiel de la transition écologique.*

*Le champ d'application d'un PCAET recouvre :*

- Le développement des énergies renouvelables*
- Le développement d'une économie autour de la transition écologique*
- Les différentes possibilités de mobilités notamment les mobilités douces ou partagées*
- La lutte contre le réchauffement climatique au titre des actions engagées individuellement ou en partenariat sur la rénovation thermique du bâti*
- Les bons réflexes et l'organisation à adopter au sein de la Communauté d'Agglomération*

*Parallèlement, l'objectif de l'Agglomération est de se rapprocher des citoyens notamment en montant des projets collaboratifs entre citoyens et CA du Grand Guéret.*

### **3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :**

*Axe 3 du CRRTE « AU NOM DE LA RÉSILIENCE : le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées »*

*3.3 Tendre vers l'autonomie énergétique locale*

### 3.2 - Impacts attendus

en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités

Réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire : à chiffrer lors de la phase d'élaboration  
Atténuation et adaptation au changement climatique

### 3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

#### Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

### 3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Résilience / Utilisation raisonnable des ressources

### 3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

Economie, tourisme, production et consommation durable

#### 4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par grands postes de dépenses

|   |                 |
|---|-----------------|
| Études en support du travail interne<br>d'actualisation du Plan Climat Air Energie<br>Territorial | 30 000 €        |
| <b>Total :</b>  | <b>30 000 €</b> |

#### 4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

#### 4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

Etude : pas de coût de fonctionnement direct

#### 4.4 – Dépenses induites

A chiffrer lors de la transformation du PCET en PCAET  
Dépenses de personnel pour l'animation du PCAET : 45 000€/an

#### 4.5 – Coût global de l'opération

30 000 € d'étude et 45 000 €/an d'ingénierie pour la mise en œuvre

#### 4.6 - Partenaires financiers / plan de financement sur l'investissement sur 2022-2023

|                    |                 |
|--------------------|-----------------|
| Etat (CRRTE)       | 24 000 €        |
| CA du Grand Guéret | 6 000 €         |
| <b>Total :</b>     | <b>30 000 €</b> |

#### 4.6 - Partenaires financiers / plan de financement sur le fonctionnement

|                    |  |
|--------------------|--|
| Etat (CRRTE)       |  |
| Région – Europe    |  |
| CA du Grand Guéret |  |
| <b>Total :</b>     |  |

## **5 - Autres partenaires :**

*Partenaires à intégrer dans la phase étude, puis dans les actions :*

- CCI, CMA, Chambre Agriculture
- SDEC
- Communes
- Etat
- Région
- Département
- Associations dans le domaine des énergies renouvelables et du développement durable (énergie partagée, Amorce...)

## **6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération**

*Démarrage de l'étude > Mi 2022*

*Approbation > Mi 2023*

*Animation du PCAET : Mi 2023 - Mi 2029*

## **7 – Indicateurs :**

*Bilan carbone à prévoir en année N+6*

*Nombre de projets soutenus*

*Puissance installée d'énergies renouvelables*

*Économies d'énergies réalisées*

## **8 - Commentaires :**



# CRRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / Creuse

## Action n°8 : Etude pour la mise en place du Programme Local de l'Habitat de l'Agglomération du Grand Guéret (2024-2029)

**1 - Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

### 2.1 - Description de l'action (objectifs)

*résultats attendus*

*L'outil privilégié de définition et mise en œuvre des politiques locales de l'habitat et du logement est le PLH. Selon les territoires, on va avoir des besoins, des problématiques, un marché local de l'habitat très différent et donc des stratégies et actions différentes.*

*L'agglomération dispose actuellement d'un PLH qui prendra fin en 2022. Il convient donc de lancer une étude de préfiguration d'un futur PLH sur la période 2022-2023.*

*Ce PLH permettra de prendre en compte le besoin des communes en termes de réservation du foncier dans les documents d'urbanisme et affinera la politique de l'agglomération pour spécialiser ses interventions aussi bien dans le domaine de l'habitat privé que dans l'habitat public (logement social par exemple).*

### 2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

*Bilan du PLH actuel*

*Diagnostic de la situation en termes d'habitat et de logement sur le territoire*

*Définition de la Stratégie de l'Agglomération en termes d'habitat et des actions à engager pour la période 2024-2029*

### 3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

*Axe 1 du CRRTE « AU NOM DE LA QUALITÉ DE VIE : le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun »*

*1.2 Renouveler et développer l'habitat et relever le défi démographique (maintien population et accueil nouveaux habitants)*

*1.2.1 Disposer d'une offre « Habitat » globale et de qualité en capacité d'accueillir et de répondre aux attentes et besoins des habitants et des futurs résidents*

### 3.2 - Impacts attendus

*en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités*

*La finalité du projet est de permettre à l'Agglomération et à ses communes membres de disposer d'un document stratégique sur l'habitat afin d'orienter les actions pour accroître l'attractivité du territoire auprès des résidents actuels ainsi que des nouveaux arrivants.*

*Ce PLH permettra de :*

- De répondre aux sollicitations des communes menant des projets de redynamisation de leurs centres bourgs ou de création de projet habitat*
- D'identifier des Outils de lutte contre l'habitat dégradé et le mal logement, à mobiliser sur les communes*
- De composer avec les partenaires une politique du logement social et de mixité sociale adaptée au territoire*
- De définir un cadre d'action pour la période 2024-2029 permettant d'élaborer avec une visibilité certaine les futurs documents d'urbanisme à l'échelle communale ou intercommunale*
- De répondre aux demandes spécifiques sur du logement adapté (Gens du Voyage, Publics jeunes, -Public en perte d'autonomie, etc.)*

### 3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Réalisation du PLH pour une effectivité en Janvier 2024

### Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

### 3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Attractivité / Bien-être / Cohésion sociale

### 3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

Cadre de vie et environnement professionnel

#### 4.1 - Coûts prévisionnels de fonctionnement

Coûts HT par grands postes de dépenses

|           |          |
|-----------|----------|
| Étude PLH | 70 000 € |
| Total :   | 70 000 € |

#### 4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

#### 4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

Etude : pas de coût de fonctionnement direct

#### 4.4 – Dépenses induites

Suivi de l'étude en interne (dépenses de personnel)

#### 4.5 – Coût global de l'opération

Somme £ 4.1 à 4.4

70 000 €

#### 4.6 - Partenaires financiers / plan de financement

|                    |          |
|--------------------|----------|
| Etat (CRRTE)       | 56 000   |
| CA du Grand Guéret | 14 000   |
| Total :            | 70 000 € |

### 5 - Autres partenaires :

Communes de l'Agglomération

Baillleurs sociaux

Services de l'Etat (DDT)

### 6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération

Bilan du PLH en interne : Janvier-Février 2022

Rédaction du marché de consultation : Février-Mars 2022

Echanges avec les partenaires et le service commande publique : Avril-Mai 2022

Lancement de la consultation : Juin 2022

Démarrage de l'étude : Septembre 2022

*Réalisation de l'étude avec diagnostic et plan d'actions : Septembre 2022 – Décembre 2023*

**7 – Indicateurs :**

*Réalisation de l'étude et stratégie / plan d'actions 2024-2029*

*Réunions techniques et de comités de pilotage*

*Nombre de partenaires mobilisés*

**8 - Commentaires :**

# CRRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / Creuse

## Action n°207 : Ressourcerie associative RECYCLABULLE – Réhabilitation du site « Cher du Prat » et création d'une boutique – espace d'animations en centre-ville de Guéret

### 1 - Maître d'ouvrage : Association Recyclabulle

#### 2.1 - Description de l'action (objectifs)

*résultats attendus*

> Réhabilitation des locaux de la ressourcerie actuellement situés en zone industrielle "Cher du Prat" (Guéret), dans le but de :

- améliorer les conditions de travail des salariés et des bénévoles qui pâtissent actuellement de la vétusté des locaux ;
- moderniser et professionnaliser les conditions de stockage, tri, valorisation et vente des objets collectés.

> Acquisition et rénovation d'un ancien local commercial en centre-ville de Guéret (ancienne Quincaillerie, rue Maurice Rollinat, périmètre OPAH-RU) dans le but de :

- accueillir la boutique actuellement située en zone industrielle. La localisation en centre-ville permettra de gagner en visibilité et sera plus facile d'accès.
- accueillir des animations : sensibilisation à la protection de l'environnement, repair café, réparation de vélos, etc
- loger des personnes en situation de précarité dans les appartements situés à l'étage du local.

#### 2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

*Réhabilitation des locaux situés en zone industrielle « Cher du Prat » : Hangar de 900 m2*

*Local situé Rue Maurice Rollinat : rénovation et aménagement du plateau en rez de chaussée de 300 m<sup>2</sup> rénovation et aménagement des deux appartements à l'étage et volonté de conventionner avec un organisme idoine pour accueillir des personnes en situation de précarité, agrément CAF – Espace de vie sociale en cours d'obtention*

#### 3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

*Axe 3 du CRRTE « AU NOM DE LA RESILIENCE : le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées »*

*3.2 Préserver et valoriser nos ressources / Faire de la nature et de notre environnement la figure de proue d'un territoire du bien-être*

*3.2.3 Faire du Grand Guéret un territoire Zéro Gaspi et Zéro déchet en faveur d'une économie plus circulaire*

#### 3.2 - Impacts attendus

*en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités*

*Création de 1 emploi (animation)*

*Amélioration du flux de traitement des déchets et des objets collectés*

*Accroissement de la visibilité des activités de l'association, de la fréquentation de la boutique et des ateliers*

#### 3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

## Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

**3.4 - Finalités du projet de territoire concernées** (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :  
*Préservation de l'environnement / Résilience / Cohésion sociale*

**3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés** (Renseigné par le service instructeur) :  
*Économie, tourisme, production et consommation durable / Vivre ensemble, solidarité*

### 4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

*Coûts HT par grands postes de dépenses*

|   |                         |
|---|-------------------------|
| <i>Maîtrise d'œuvre</i>                           | <i>35 000 €</i>         |
| <i>Acquisitions foncières</i>                     | <i>130 000 €</i>        |
| <i>Travaux « Cher du Prat »</i>                   | <i>500 000 €</i>        |
| <i>Travaux «Boutique et espace d'animations »</i> | <i>135 000 €</i>        |
|   |                         |
|   |                         |
| <b>Total</b>                                      | <b><i>800 000 €</i></b> |

### 4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

### 4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

### 4.4 – Dépenses induites

### 4.5 – Coût global de l'opération

**Somme £ 4.1 à 4.4**

### 4.6 - Partenaires financiers / plan de financement

|  |  |
|--|--|
| <i>Association Recyclabulle</i>                    |  |
| <i>Pistes de financements :</i>                    |  |
| <i>Région Nouvelle Aquitaine + ADEME<br/>AAP3R</i> |  |
| <i>Région Nouvelle Aquitaine<br/>Datar</i>         |  |
| <i>Etat – C2RTE</i>                                |  |
| <i>Département – Boost'Ter</i>                     |  |
| <i>Politique de la Ville</i>                       |  |
| <i>Total :</i>                                     |  |

### 5 - Autres partenaires :

## **6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération**

*Travaux à réaliser en 2022*

## **7 – Indicateurs :**

*Évolution de la fréquentation de la boutique et du nombre de ventes  
Amélioration des conditions de travail (qualitatif)  
Nombre d'animations réalisées*

## **8 - Commentaires :**

# CRRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / Creuse

## Action n°105 : Commune de Saint Eloi / Maison Jeunes Retraités Handicapés

**1 - Maître d'ouvrage :** *Commune de Saint Eloi*

### 2.1 - Description de l'action (objectifs)

*résultats attendus*

*Le projet de « maison jeunes retraités handicapés » répond à un besoin identifié par des professionnels sur le terrain. En effet, les personnes handicapées travaillant dans des centres spécialisés (APAJH, ADAPEI) sont logées dans des foyers spécialisés. Or, les personnes atteignant la retraite n'ont plus le même mode de vie, ce qui ne correspond pas à ces foyers. Soit, ils se lèvent en même temps que les travailleurs et les attendent pour les autres repas, soit, ils sont placés dans des maisons de retraite. Aucune de ces solutions n'est vraiment adaptée.*

*La maison en projet n'est pas réservée aux seuls habitants d'une zone, mais bien plus largement à toutes les personnes handicapées jeunes retraités. Toutes les candidatures envoyées pour l'obtention d'un des appartements seront étudiées par une commission du conseil municipal qui sera créée. Cependant, au vu de la situation géographique, les personnes doivent être suffisamment autonomes. Aussi selon l'échelle des GIR de 1 à 6, il est plus raisonnable de cibler des personnes de GIR 5 à 6 car la maison est à étages.*

*Il existe un système un peu similaire sur Guéret et Aubusson, mais qui ne propose pas tous les services que la municipalité a décidé de mettre en place. En effet, ce qui existe déjà sont des appartements avec une ou deux pièces de vie commune uniquement. La maison, en plus de l'intérieur, proposera également des extérieurs pour des activités, ainsi que des partenariats avec les commerces des communes voisines.*

*La maison se compose de 4 appartements, une cuisine, une pièce de vie, une buanderie, un WC en RDC. Chaque appartement possède une chambre, une salle d'eau, un WC et un dressing privatif. Elles font entre 21,14 m<sup>2</sup> et 24,13 m<sup>2</sup>*

*L'extérieur comprend un garage, qui sera transformé en petit atelier d'environ 35 m<sup>2</sup>, une petite parcelle attenante d'environ 65 m<sup>2</sup> pour pouvoir manger en extérieur, et une parcelle plus grande pour accueillir un jardin partagé d'environ 270 m<sup>2</sup>.*

*Le projet de « maison jeunes retraités handicapés » répond au besoin de logement des personnes mais il va au-delà :*

- Conservation de la vie en communauté grâce aux espaces communs,*
- Intégration sociale dans la vie du bourg du fait de l'emplacement de la maison,*
- Pratique d'activités régulières, programmées ou non, grâce à la bibliothèque communale, à une parcelle de terrain qui va être transformée en jardin partagés, et au garage qui sera également transformé en petit atelier.*

*La maison répond donc à un besoin de logement mais aussi à un enjeu social, car les résidents seront pleinement intégrés dans la vie du bourg.*

*Pour le bon fonctionnement et le bien-être des résidents de la maison, la municipalité met en place divers partenariats :*

- Avec la pharmacie et la supérette de Sardent, située à moins de 10 min du bourg (offrant la possibilité de livraison),*
- Avec le restaurateur de La Chapelle Taillefert, puis dans un second temps un deuxième pour pallier les vacances du premier,*
- Avec le cabinet d'infirmiers qui passe déjà dans le bourg,*
- Avec l'ADAPEI et/ou l'APAJH pour avoir un animateur régulièrement*
- Avec la CAF pour financer une partie du salaire de l'employé qui les aidera dans la partie administrative de leur vie*

*Les résidents auront également accès à la bibliothèque municipale (prêt d'ouvrages, animations, ateliers créatifs), au service de Transport à la Demande et aux commerces ambulants (boulangers et alimentation).*

*La commune sera accompagnée par l'animateur PCET de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret afin d'intégrer des critères environnementaux dans la rédaction du marché de travaux.*

De plus, la commune a fait le choix de la restauration de l'ancien et ainsi la sauvegarde du patrimoine au cœur même du bourg plutôt que la construction de bâtiment neuf, même si cela a un coût supérieur.

Enfin, afin que le loyer ne pèse pas trop sur le pouvoir d'achat des résidents, la municipalité a opté pour des loyers peu onéreux au vue des services et des surfaces. Le loyer mensuel par résident est estimé à 420 €.

## 2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

Achat du bien immobilier.

Travaux de rénovation et équipement de la maison

### 3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Axe 1 du CRRTE « AU NOM DE LA QUALITE DE VIE : le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun. »

1.2 Renouveler et développer l'habitat et relever le défi démographique (maintien population et accueil nouveaux habitants)

1.2.1 Disposer d'une offre « Habitat » globale et de qualité en capacité d'accueillir et de répondre aux attentes et besoins des habitants et des futurs résidents

### 3.2 - Impacts attendus

en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités

L'action participe à l'objectif opérationnel : « Disposer d'une offre « Habitat » globale et de qualité en capacité d'accueillir et de répondre aux attentes et besoins des habitants et des futurs résidents. »

L'action propose une nouvelle solution d'habitat adaptée à la population ciblée et répond également à un enjeu social car les résidents seront pleinement intégrés à la vie du bourg. En ce sens, l'action répond aux finalités de bien-être sur le territoire et de cohésion sociale.

### 3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

### Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

### 3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Bien-être / cohésion sociale

### 3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

Vivre ensemble, solidarité

### 4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par grands postes de dépenses

|                          |                  |
|--------------------------|------------------|
| Achat du bien immobilier | 28 000 €         |
| Maîtrise d'œuvre         | 41 126 €         |
| Travaux                  | 306 000 €        |
| Équipements              | 27 000 €         |
|                          |                  |
| <b>Total</b>             | <b>402 126 €</b> |

### 4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

### 4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels



#### 4.4 – Dépenses induites

#### 4.5 – Coût global de l'opération

##### Somme £ 4.1 à 4.4

402 126 €

#### 4.6 - Partenaires financiers / plan de financement

|  |                   |
|--|-------------------|
| Conseil Départemental - Boost'comm'une   | 9 600,00          |
| Europe – Programme Leader pays de Guéret | 100 000,00        |
| Etat - DETR (achat du bien)              |                   |
| Etat - DETR (travaux / maîtrise d'œuvre) |                   |
| Etat - DSIL                              |                   |
|  |                   |
| Commune de Saint Éloi – Maître d'ouvrage | 80 425,20         |
| <b>Total :</b>                           | <b>402 126,00</b> |

#### 5 - Autres partenaires :

Commerces, ADAPEI, APAJH, CAF, services de soins, etc.

#### 6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération

Date prévisionnelle de début de projet : 01/04/2022

Date prévisionnelle de fin de projet : 30/03/2023

#### 7 – Indicateurs :

Taux de remplissage des logements créés

Nombre et qualité des partenariats mis en place

Animations réalisées

#### 8 - Commentaires :

# CRRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / Creuse

## Action n°203 : Développement de l'éco-bourg de Saint Fiel

### 1 - Maître d'ouvrage : Commune de Saint Fiel

#### 2.1 - Description de l'action (objectifs)

##### *résultats attendus*

*En 2021, la Municipalité a lancé une étude sur les thèmes à développer autour de l'écobourg de Saint Fiel. Cette étude intitulée « Saint Fiel 2050, vers un bourg durable » a été réalisée par le CAUE 23 et le CPIE des Pays Creusois et a été lauréate de l'Appel à Projets « Nature et Transitions – Etape 1 », porté par la Région Nouvelle-Aquitaine.*

*Suite aux conclusions de cette étude, la commune souhaite désormais mener les aménagements et travaux pour concrétiser le projet.*

*Engagée depuis de nombreuses années dans la labellisation Écoquartier, la municipalité de Saint-Fiel poursuit sa réflexion globale d'aménagement du bourg en introduisant fortement les notions d'accueil de la biodiversité, de gestion différenciée des espaces publics, de gestion durable des eaux pluviales et de lutte contre les îlots de chaleur.*

*Par les travaux qu'elle souhaite engager, elle veut sensibiliser ses habitant-e-s à la transition territoriale en cours, donnant une nouvelle image à la commune, par un cadre de vie plus respectueux du vivant, un porté à connaissance de ses richesses faunistiques et des voies de circulations apaisées.*

*Fin 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du précédent Appel à Projets Nature & Transitions, a retenu le projet Saint-Fiel 2050 vers un bourg durable.*

*Cette première phase d'étude avait pour objectif de prolonger la réflexion de fond engagée au travers du label Écoquartier (13 lots en vente et un premier lot vendu) et de l'étendre à l'échelle du bourg. Il était également question de dresser un premier diagnostic naturaliste du bourg, de préserver le cadre de vie rural en développant des espaces publics arborés, mettant en valeur les voies de circulations douces, s'assurer de la mise en œuvre de plantations nectarifères favorables aux pollinisateurs, ainsi que la mise en place d'une gestion différenciée des espaces publics.*

*Le partenariat avec le CAUE de la Creuse et de L'Escuro-CPIE des Pays Creusois, au travers d'ateliers de travail avec les élu-e-s municipaux, a permis d'identifier les besoins, récolter les différentes données et d'esquisser les premiers aménagements de bourg favorables à la biodiversité, minimisant les îlots de chaleur et les effets du changement climatique.*

*Le printemps a également permis un premier suivi de l'avifaune nicheuse dans le bourg et sa périphérie, par L'Escuro-CPIE des Pays Creusois, qui sera reconduit dans les saisons à venir. Un porté à connaissances des données collectées est prévu.*

*Ces premières phases de l'étude ont fait l'objet d'articles dans la presse locale, mettant en évidence la méthodologie et les actions portées.*

*La commune de Saint-Fiel s'engage fortement en faveur de la biodiversité, y compris dans le cadre d'autres programmes développés sur le département :*

*L'Escuro-CPIE des Pays Creusois accompagne la commune sur l'accueil et la préservation des insectes pollinisateurs. La commune s'engage dans la mise en place d'un plan d'actions visant à améliorer les pratiques de gestion des espaces publics et à sensibiliser les habitant-e-s à la préservation des pollinisateurs sauvages (ce programme est financé séparément par la Région, le FEDER et le FNADT dans le cadre du projet Polliniz'Acteurs développé par les CPIE du Massif Central).*

*La commune participe également au projet Mob'Biodiv financé séparément par l'Office Français de la Biodiversité, le Conseil départemental de la Creuse et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : « Vers une gestion durable des haies en Creuse » en témoignant sur leurs pratiques de gestion lors d'entretiens en phase de diagnostic.*

*Le 03 Juillet dernier, l'inauguration officielle de l'écoquartier du Chancelier, en présence des partenaires du projet, a permis de sensibiliser les habitant-e-s, actuel-le-s et futur-e-s, à la permaculture et une gestion respectueuse de l'environnement au jardin, au patrimoine naturel de la commune (ZNIEFF du Chancelier), à la gestion des eaux pluviales et à la préservation de la biodiversité.*

*Un outil de communication a été réalisé par le CAUE de la Creuse afin de proposer aux futur-e-s habitant-e-s de l'écoquartier un accompagnement technique dans la conception de leur habitation et leur jardin. Lors d'une rencontre*

avec chaque porteur de projet, il sera possible de les sensibiliser à la gestion durable des eaux pluviales, la gestion différenciée des espaces plantés, l'accueil de la biodiversité, les matériaux bio-sourcés et l'éco-construction.

## **2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme**

L'objectif actuel, présenté dans le cadre du présent Appel à Projets Nature et Transitions de la Région Nouvelle-Aquitaine, est de réaliser les premiers travaux d'aménagement du bourg, notamment le jardin de l'ancienne ferme de l'église et les abords des logements locatifs, ainsi que la rue des Verrines, bordant l'écoquartier en desservant neuf parcelles.

Ces travaux cherchent à assurer une couture urbaine par une continuité végétale et écologique dans l'ensemble des espaces publics du bourg. Il s'agit de faire bourg avec les lotissements existants par un maillage piéton associé à des espaces plantés d'accompagnement

Outre le suivi avifaunistique et le projet Polliniz'Acteurs portés et mis en place par l'Escuru-CPIE des Pays Creusois, le CAUE de la Creuse a répondu, en intégrant le projet de la commune de Saint-Fiel, à l'Appel à Projets du Fonds pour l'Arbre.

Créé en 2020, le Fonds pour l'Arbre associe neuf mécènes (Fondation Yves Rocher, Fondation Nature & Découvertes, La Boulangerie Bio, Fondation Maisons du Monde, Fondation Bjorg, Bonneterre et Citoyens, Triballat-Noyal, Fondation Lemarchand, Ecotone, Fondation Ecotone) et un partenaire technique (AFAC-Agroforesteries) dans le but de s'engager pour la restauration des 750 000 kilomètres de haies bocagères de France et d'accélérer chaque année la dynamique de plantation.

Pour la saison 2021-2022, le CAUE de la Creuse a été retenu pour la plantation de 2 000 plants bocagers, répartis sur six projets.

C'est ainsi 215 mètres linéaires de haies, soit 179 plants, qui vont être plantés à Saint-Fiel, en partenariat avec les écoles maternelle et élémentaire.

En bordure du jardin de l'ancienne ferme de l'église, cette haie permettra de créer, sur la frange Nord, une limite avec la parcelle agricole voisine, puis, sur sa frange Est, de restaurer le chemin rural qui, au fil des ans et des usages, avait totalement disparu.

En amont de la plantation, une sensibilisation des élèves des écoles maternelle et élémentaire est prévue. Elle abordera les rôles majeurs de la haie bocagère, les enjeux de sa préservation et de sa restauration ainsi qu'une présentation des espèces végétales et animales associées.

Action prévue entre Décembre 2021 et Janvier 2022.

Le suivi de l'avifaune nicheuse entrepris en 2021 sera reconduit en 2022 afin de mesurer les premiers effets des aménagements entrepris.

De même, le projet Polliniz'Acteurs permettra de suivre l'incidence de ces mêmes aménagements sur les populations de pollinisateurs sauvages, dans les années à venir.

Dans le cadre du Fonds pour l'Arbre, il est prévu, au printemps 2022, un suivi des plantations afin de s'assurer de la bonne reprise des végétaux. Ceci sera reconduit à n+2 et n+5, dans le but de veiller au bon développement de la haie.

Il a également été proposé à la commune de Saint-Fiel l'organisation d'ateliers avec les élu-e-s et les agents municipaux sur la mise en place d'une gestion différenciée des espaces publics.

### **3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :**

Axe 1 du CRRTE « AU NOM DE LA QUALITE DE VIE : le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun »

1.1 Repenser des cœurs de bourg / cœurs de ville comme lieux d'échanges, de rencontres, de services de proximité et respectueux du patrimoine bâti creusois

1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants

### 3.2 - Impacts attendus

en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités

Les résultats attendus sont :

- une amélioration notable des espaces publics, leur attractivité et donc leur plus grande fréquentation par les habitant-e-s (circulations douces) ;
- un accroissement et une diversification des espaces plantés permettant à la faune sauvage de trouver les moyens de sa subsistance ;
- des modes de gestion plus respectueux de l'environnement favorisant la cohabitation avec la flore sauvage ;
- Une meilleure gestion des eaux pluviales favorisant l'infiltration et le respect des milieux aquatiques ;
- Une continuité dans la gestion des haies bocagères communales ;
- Une réduction des surfaces minérales pour réduire les îlots de chaleur ;
- une sensibilisation des habitant-e-s par l'exemple, démontrant la capacité d'accueil de la biodiversité dans des espaces publics bien conçus.

### 3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

#### Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

### 3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Préservation de l'environnement / Résilience / Cohésion sociale

### 3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

Biodiversité et services écosystémiques / Cadre de vie et environnement professionnel / Gouvernance, Responsabilisation et Engagement

### 4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par grands postes de dépenses

|   |                  |
|---|------------------|
| Matériel  | 2 400            |
| Travaux (terrassement, revêtement de sol, maçonnerie, plantation) | 88 009,85        |
|   |                  |
| <b>Total</b>  | <b>90 409,85</b> |

### 4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

### 4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

### 4.4 – Dépenses induites

#### **4.5 – Coût global de l'opération**

**Somme £ 4.1 à 4.4**

90 409,85 €

#### **4.6 - Partenaires financiers / plan de financement**

|  |                    |
|--|--------------------|
| <i>Région Nouvelle Aquitaine<br/>(en attente de la réponse à l'Appel à Projets<br/>« Nature et Transition – Etape 2 »)</i> |                    |
| <i>Conseil Départemental de la Creuse<br/>(Boost'commune) (20%)</i>  | 18 081,97          |
| <i>Financements privés (Fonds pour l'Arbre)</i>  | 383,06             |
|  |                    |
| <i>Autofinancement (20%)</i>   | 18 081,97          |
| <b>Total :</b>   | <b>90 409,85 €</b> |

#### **5 - Autres partenaires :**

*CAUE, L'Escuro-CPIE des pays creusois, Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, Office Français de la Biodiversité, Ligue de Protection des Oiseaux, INPN, CBN du Massif central et GMHL pour le recueil des données naturalistes existantes, DTT de la Creuse, SDEC (partenaire technique travaux aménagement éclairage et réseaux)*

#### **6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération**

*Du 01 Février 2022 au 31 Janvier 2023*

#### **7 – Indicateurs :**

*Surfaces plantées et diversité des espèces*

*Nombre d'aménagements en faveur de la biodiversité réalisés (fréquentation et évolution au regard des suivis naturalistes)*

*Nombre d'habitants sensibilisés*

#### **8 - Commentaires :**

*Projet déposé dans le cadre de l'appel à projet régional « Nature et Transitions » - phase 2*

# CRRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / Creuse

## Action n°107 : Construction d'une nouvelle école

### 1 - Maître d'ouvrage : Commune de Saint Fiel

#### 2.1 - Description de l'action (objectifs)

##### *résultats attendus*

*La population de Saint-Fiel a fortement augmenté ces dernières années et dépasse aujourd'hui les 1 000 habitants. La commune compte en moyenne 10 naissances par an. Le développement du lotissement du Clos des Chênes à Laschamps de Chavanat et de l'Eco Quartier viennent confirmer cette tendance.*

*En 2013, le pôle enfance de Saint-Fiel a ouvert ses portes. Celui-ci regroupe la micro crèche, le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement et se situe en face du citystade. Les effectifs s'accroissent régulièrement en accueillant les enfants fidéliens mais également de 21 communes avoisinantes.*

*Face à la forte attractivité de la commune, l'école connaît également un fort accroissement de ses effectifs. En effet, à la rentrée 2017-2018, l'école a atteint 110 élèves ; chiffre stable pour 2018-2019. Les classes de maternelle et CP sont les plus chargées, comme le confirme le succès de la classe expérimentale ouverte en septembre 2017 et qui accueille les enfants de TPS et PS.*

*L'école compte 5 classes accueillant des enfants de 2 à 11 ans dans des locaux anciens qui nécessiteraient de gros travaux de mise aux normes d'accessibilité et thermiques. De plus, les classes sont trop petites pour accueillir les enfants et leurs enseignants dans des conditions qui répondent à la pédagogie actuelle. Cette école se situe dans le bourg de Saint-Fiel, enclavée entre des habitations qui empêchent son extension. De même, la cour de récréation n'est pas adaptée au nombre important d'enfants scolarisés.*

*La construction d'une nouvelle école sur le terrain attendant le pôle enfance est donc programmée.*

#### 2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

*Construction bâtiment*

#### 3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

*Axe 1 du CRRTE « AU NOM DE LA QUALITE DE VIE : Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun »*

- Favoriser un accès à un service public de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire*
  - Offrir et préserver des conditions d'accueil de qualité et adaptées aux publics*

#### 3.2 - Impacts attendus

*en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités*

*Amélioration des conditions d'accueil des enfants scolarisés*

*Poursuite de la structuration du pôle enfance*

*Attractivité de la commune*

#### 3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

**Dimension « relance » du projet (à mettre au point)****3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :**  
*Attractivité / Bien-être***3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :**  
*Infrastructure et réseaux / Cadre de vie et environnement professionnel***4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement***Coûts HT par grands postes de dépenses*

|  |                    |
|--|--------------------|
| <i>Etudes de sols G1</i>                           | 2 500              |
| <i>AMO marché Maitrise d'œuvre</i>                 | 6 200              |
| <i>Concours de maîtrise d'œuvre publicité</i>      | 2 200              |
| <i>Primes Concours</i>                             | 13 500             |
| <i>Honoraires maîtrise d'œuvre</i>                 | 223 000            |
| <i>Contrôleur technique</i>                        | 7 000              |
| <i>CSPS</i>  | 4 000              |
| <i>OPC</i>   | 16 000             |
| <i>AMO Suivi marché de Maitrise d'œuvre</i>        | 1 780              |
| <i>AMO marchés travaux (dossier administratif)</i> | 3 340              |
| <i>Publicité marchés travaux</i>                   | 1 200              |
| <i>Travaux tranche 1</i>                           | 1 474 000          |
| <i>Travaux tranche 2</i>                           | 747 000            |
| <b>Total</b>                                       | <b>2 501 720 €</b> |

**4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels****4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels****4.4 – Dépenses induites****4.5 – Coût global de l'opération****Somme £ 4.1 à 4.4***2 501 720 €***4.6 - Partenaires financiers / plan de financement**

|                   |                    |
|-------------------|--------------------|
| <i>DETR (70%)</i> | <i>1 751 204 €</i> |
| <i>DSIL (10%)</i> | <i>250 172 €</i>   |
|                   |                    |

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
|                       |                    |
| Autofinancement (20%) | 500 344 €          |
| <b>Total :</b>        | <b>2 501 720 €</b> |

## 5 - Autres partenaires :

## 6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération

*Publicité Concours : Février 2022*  
*Déclaration de travaux – étude de sols : Février 2022*  
*Analyses candidatures et jury 1 : Mars début Avril 2022*  
*Publication DCE et invitation des candidats choisis : Mai Juin 2022*  
*Composition commission technique avec Canopé et Grand Guéret : Juin Juillet 2022*  
*Remise offres jury 2 Esquisse sur projet global : Fin août Septembre 2022*  
*Marchés CSPPS et Contrôle technique : Octobre 2022*  
*APS : Décembre 2022*  
*APD : Février 2023*  
*PRO + Détermination coût exploitation : Mars Avril 2023*  
*ACT : Mai 2023*  
*DET : Juillet 2023*  
*AOR : Septembre Octobre 2024*

## 7 – Indicateurs :

*Nombre d'enfants scolarisés*

## 8 - Commentaires :



# CRRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / Creuse

## Action n°114 : Réhabilitation d'un immeuble en centre-bourg

### 1 - Maître d'ouvrage : Commune de Saint Laurent

#### 2.1 - Description de l'action (objectifs)

##### *résultats attendus*

Réhabilitation d'un immeuble en centre-bourg à l'état de friche commerciale. Ce bâtiment, dont la mairie a fait l'acquisition en mars 2021, est constitué de 2 niveaux de 150 m<sup>2</sup> chacun. La mairie a également acquis une partie du parc attenant.

Les locaux de la mairie ne correspondant plus aux besoins actuels, et une partie de ces locaux étant inaccessibles aux personnes handicapées, il a été décidé de consacrer un niveau du bâtiment à la création de salles annexes de la mairie. L'autre niveau sera aménagé pour accueillir une microcrèche privée. Les besoins pour la garde d'enfants, liés à une population jeune ne pourront en effet plus être satisfaits sur la commune en raison du départ à la retraite prochain des 2 assistantes maternelles de la commune.

Objectif d'accueil de 10 à 12 enfants sur cette structure petite enfance.

La municipalité fait le choix de la réhabilitation de ce bâtiment en cœur de bourg, valorisant ainsi cette friche commerciale et répondant aux enjeux de lutte contre la consommation d'espace (malgré un surcoût pour la réhabilitation au regard d'une construction neuve).

#### 2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

##### Réhabilitation de bâtiment :

- 150 m<sup>2</sup> de salles modulables annexes de la mairie
- 150 m<sup>2</sup> dédiés à une structure petite enfance

Dans le cadre de la rénovation, la municipalité fait le choix de l'installation de panneaux photovoltaïques (étude de faisabilité menée par le CRER) et d'une chaufferie granulés de bois / chauffage au sol, isolation du bâtiment (option matériaux biosourcés).

Le parc attenant permettra par ailleurs la création d'une continuité du cheminement piéton déjà en place à proximité et donc une traversée du centre-bourg indépendant de la route départementale.

#### 3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Axe 1 du CRRTE « AU NOM DE LA QUALITE DE VIE : Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun »

1.1 Repenser des cœurs de bourg/cœurs de ville comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois

1.1.2 Déployer une stratégie d'aménagements de centre-bourg respectueux du patrimoine et partagés localement avec les habitants

#### 3.2 - Impacts attendus

##### *en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités*

Accueil de 10 à 12 enfants de 0 à 3 ans

Création d'emplois liés à la structure petite enfance

Création d'une entreprise

Valorisation et attractivité du centre-bourg (réhabilitation d'une friche commerciale, circulation sécurisée via le cheminement doux)

### 3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

**3.4 - Finalités du projet de territoire concernées** (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :  
*Cohésion sociale / Attractivité*

**3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés** (Renseigné par le service instructeur) :  
*Infrastructure et réseaux / Cadre de vie et environnement professionnel*

#### 4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

*Coûts HT par grands postes de dépenses*

|  |                  |
|--|------------------|
| Travaux                                  | 575 400 €        |
| Maitrise d'œuvre                         | 46 032 €         |
| Contrôles techniques                     | 4 350 €          |
| Mission SPS                              | 2 300 €          |
| Diagnostics                              | 1 700 €          |
| Divers (publication, dépenses imprévues) | 10 218 €         |
| <b>Total</b>                             | <b>640 000 €</b> |

#### 4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

#### 4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

*Emprunt sur le reste à charge*

*Salle modulable annexe de la mairie (chauffage, maintenance, entretien, fluides, assainissement, intérêts emprunt, assurance) : évaluation des charges annuelles 5 150 €*

*Microcrèche : la commune percevra un loyer et les charges seront supportées par le locataire*

#### 4.4 – Dépenses induites

#### 4.5 – Coût global de l'opération

**Somme £ 4.1 à 4.4**

645 150 €

#### 4.6 - Partenaires financiers / plan de financement

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| DETR (50%)             | 320 000 €        |
| Boost' commune (3,38%) | 21 660 €         |
| DSIL (26,62%)          | 170 340 €        |
| Autofinancement (20%)  | 128 000 €        |
| <b>Total :</b>         | <b>640 000 €</b> |

#### 5 - Autres partenaires :

*Urban vitaliz (startup d'Etat en lien avec l'ANCT et Cerema) – accompagnement sur la reconversion de friche commerciale*

*CAF / PMI / service petite enfance du Grand Guéret pour le volet microcrèche*

*CRER – étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques / SDEC*

## **6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération**

*Avant-projet définitif – décembre 2021*

*Dépôt permis de construire + dossier consultation entreprises – janvier 2022*

*Travaux – estimation sur 9 mois*

*Mise en service fin 2022*

## **7 – Indicateurs :**

*Nombre d'enfants gardés dans la structure / nombre d'emplois liés*

## **8 - Commentaires :**

# CRRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / Creuse

## Action n°137 : Création de commerces à Saint Sulpice-le-Guérétois

### 1 - Maître d'ouvrage : Commune de Saint Sulpice-le-Guérétois

#### 2.1 - Description de l'action (objectifs)

*résultats attendus*

*Création de commerces avec 2 cellules commerciales dont :*

- *une boulangerie-pâtisserie (local technique et espace de vente)*
- *une autre cellule commerciale (destination : salon esthétique)*

*L'équipe municipale a déployé un questionnaire à la population en 2020 identifiant parmi les réponses une attente forte pour la réouverture d'une boulangerie-pâtisserie sur la commune.*

*En effet, cette dernière ne dispose plus de cette offre depuis plusieurs années.*

*L'artisan est d'ores et déjà identifié. Exerçant sur une autre commune de l'Agglomération du Grand Guéret, il souhaite aujourd'hui développer son activité.*

*Par ailleurs, le salon esthétique en place sur la commune, ne dispose pas d'espace suffisant pour faire face à la demande. Son salon serait transféré dans la seconde cellule créée, libérant ainsi le local actuel pour l'installation d'une nouvelle activité.*

*Les entrepreneurs, futurs locataires, ont été associés à la démarche pour une bonne définition des besoins.*

*Ce projet répond à un besoin formulé par la population, dans une logique de dynamisation et de vie du centre-bourg.*

*Il sera construit sur une parcelle jouxtant les commerces/services existants c'est-à-dire salon de coiffure, esthétique, commerce d'alimentation, cabinet de médecins/infirmiers, pharmacie. Il est situé en cœur de bourg, à proximité immédiate de l'école et du nouveau quartier créé (21 lots ouverts à la commercialisation dont certains réservés à destination de personnes en perte d'autonomie ou en accession via bailleur social).*

*Des cheminements piétonniers ont été mis en place pour faciliter les déplacements au sein de cet îlot.*

#### 2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

*Construction d'un bâtiment d en centre-bourg dont boulangerie 250 m<sup>2</sup> et cellule esthéticienne 87 m<sup>2</sup>*

*Bardage bois avec ossature bois afin de limiter les consommations énergétiques du bâtiment*

#### 3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

*Axe 2 du CRRTE « AU NOM DE LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE : le Grand Guéret est performant, créateur de richesses et d'emplois et attractif »*

*2.2 Encourager l'esprit d'entreprise et favoriser sur l'agglomération la création de projets à taille humaine et d'activités innovantes*

*2.2.1 Faire émerger de nouveaux projets d'entreprise créateurs d'emplois*

#### 3.2 - Impacts attendus

*en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités*

*Développement de la vie commerciale du bourg et donc de l'attractivité de la commune.*

*Développement d'entreprises du territoire ; perspective de création de 2 emplois pour développer l'activité de boulangerie-pâtisserie.*

#### 3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

## Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

### 3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

*Attractivité*

### 3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

*Economie, tourisme, production et consommation durable*

#### 4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

*Coûts HT par grands postes de dépenses*

|   |                  |
|---|------------------|
| <i>Honoraires (MO, SPS, bureau de contrôle)</i> | <i>60 000 €</i>  |
| <i>Travaux</i>                                  | <i>666 350 €</i> |
| <i>Divers</i>                                   | <i>8 650 €</i>   |
|   |                  |
| <b>Total</b>                                    | <b>735 000 €</b> |

#### 4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

#### 4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

*Emprunt sur le reste à charge (perspective avec la Banque des Territoires).*

*La commune percevra des loyers couvrant les annuités d'emprunt et les charges seront supportées par les locataires.*

#### 4.4 – Dépenses induites

#### 4.5 – Coût global de l'opération

**Somme £ 4.1 à 4.4**

**735 000 €**

#### 4.6 - Partenaires financiers / plan de financement

|                                   |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| <i>Pistes de financement :</i>    |                  |
| <i>Etat (DETR)</i>                |                  |
| <i>Région Nouvelle-Aquitaine</i>  |                  |
|                                   |                  |
| <i>Maitre d'ouvrage (emprunt)</i> |                  |
|                                   |                  |
| <b>Total :</b>                    | <b>735 000 €</b> |

#### 5 - Autres partenaires :

*Banque des territoires, Chambre des Métiers et de l'Artisanat*

#### 6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération

*Maitrise d'œuvre missionnée depuis décembre 2021*

*er*

*APS-APD – 1<sup>er</sup> semestre 2022 puis Lancement des marchés / Permis de construire*

*Notification des marchés en septembre 2022*

*Démarrage des travaux – dernier trimestre 2022*

*Mise en service courant 2023*

## **7 – Indicateurs :**

*Nombre d'entreprises installées*

*Nombre d'emplois créés*

## **8 - Commentaires :**

*lancement d'une étude d'opportunité et de viabilité du projet*

*Les financements obtenus sur le projet permettront de réduire d'autant le montant des loyers demandés aux futurs locataires.*

# CRRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / Creuse

## Action n°163 : *Réhabilitation et extension des vestiaires du stade*

**1 - Maître d'ouvrage :** *Commune de Sainte Feyre*

### **2.1 - Description de l'action (objectifs)**

*résultats attendus*

*La commune de Sainte Feyre, dont la population est en constante augmentation, dénombre actuellement 2 531 habitants relativement jeunes.*

*Les vestiaires du stade municipal sont anciens et ne sont plus aux normes (nombre de joueurs, accès PMR, public mixte, ...)*

*Les vestiaires ne sont pas adaptés à la mixité et notamment lors des arbitrages qui peuvent être assurés de façon mixte (masculin/féminin) mais aussi pour l'école de foot qui est composée de garçons et de filles.*

*Le club de football comprend :*

- *66 seniors masculins (une équipe en 1<sup>ère</sup> division départementale)*
- *14 seniors féminins*
- *77 joueurs mixtes en école de football (2<sup>ème</sup> plus grosse école du département)*

*L'objectif de l'action est de mettre aux normes pour l'accès de tout public (masculin, féminin, PMR)*

### **2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme**

*Réhabilitation et extension des vestiaires :*

- *Local stockage maillots et matériel*
- *Local arbitres*
- *4 vestiaires et sanitaires*
- *WC public*
- *Club house*

### **3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :**

*Axe 1 du CRRTE « AU NOM DE LA QUALITE DE VIE : Le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun »*

- *Repenser des cœurs de bourg/cœurs de ville comme lieux, d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois*

*1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale*

### **3.2 - Impacts attendus**

*en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités*

*Amélioration des conditions d'accueil des sportifs*

*Attractivité de l'école de foot*

### **3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :**

**Dimension « relance » du projet (à mettre au point)****3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :**  
*Bien-être / Attractivité***3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :**  
*Infrastructure et réseaux / Cadre de vie et environnement professionnel***4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement***Coûts HT par grands postes de dépenses*

|                         |                  |
|-------------------------|------------------|
| <i>Travaux</i>          | 270 121 €        |
| <i>Maitrise d'œuvre</i> | 27 000 €         |
| <i>Publications</i>     | 879 €            |
|                         |                  |
|                         |                  |
|                         |                  |
| <b>Total :</b>          | <b>298 000 €</b> |

**4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels****4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels****4.4 – Dépenses induites****4.5 – Coût global de l'opération****Somme £ 4.1 à 4.4****298 000 €****4.6 - Partenaires financiers / plan de financement**

|  |                  |
|--|------------------|
| <i>Agence Nationale du Sport (6,71%)</i> | 20 000 €         |
| <i>Conseil Départemental (10,07%)</i>    | 30 000 €         |
| <i>Fonds de Concours CAGG (5,03%)</i>    | 15 000 €         |
| <i>DETR 2022 (40%)</i>                   | 119 200 €        |
| <i>Autofinancement</i>                   | 113 800 €        |
| <b>Total :</b>                           | <b>298 000 €</b> |

**5 - Autres partenaires :**



## **6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération**

*Durée des travaux : 6 mois*

## **7 – Indicateurs :**

*Nombre de sportifs accueillis*

*Nombre d'évènements accueillis*

## **8 - Commentaires :**

# CRRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / Creuse

## Action n°208 – Réhabilitation de la piscine municipale de Guéret

### 1 - Maître d'ouvrage : Ville de Guéret

#### 2.1 - Description de l'action (objectifs)

*résultats attendus*

##### Contexte

Une nouvelle équipe municipale s'est installée à la Mairie de Guéret en juillet 2020. Dans le cadre de sa prise de fonction, elle a visité l'ensemble des équipements municipaux. Ayant constaté un état fortement dégradé pour les parties visibles et accessibles de la piscine municipale, elle a décidé de confier à l'APAVE un diagnostic. A la suite de la visite réalisée le 28 octobre 2020, l'APAVE a immédiatement demandé par mail la fermeture de cet équipement pour risque de péril imminent. Un rapport a, par la suite, été formalisé par écrit le 02 novembre 2020. La Municipalité a, sans délai, fermé l'équipement le 29 octobre 2020.

##### Intérêt de l'équipement

La piscine municipale de Guéret est le seul équipement du territoire de l'agglomération. Elle est située dans un quartier politique de la Ville appelé Albatros.

##### Fréquentation de l'équipement :

- Fréquentation globale : Une fréquentation moyenne de 350-400 personnes/jour - Fréquentation annuelle moyenne de 89 000 entrées.
- Répartition de la fréquentation moyenne annuelle - Entrées « Public » : 29 746 - Entrées « scolaire 1er degré » : 22 013 - Entrées « scolaire 2d degré » (collège et lycée) : 5 927 - Entrées « associations » : 31 333
- Répartition des usagers
  - o « Public » : bassin élargi aux communes limitrophes à celles de l'agglomération du Grand Guéret (approximativement 35 000 habitants) ;
  - o « Scolaire : écoles 1er degré » - Guéret : 40 % - CAGG : 30 % - Hors Guéret : 30 %  
43 écoles auxquelles il faut rajouter la fréquentation de 7 collèges, 1 lycée et 1 IME
  - o « Secteur associatif » : - Guéret : 30 % - CAGG : 40 % - Hors Guéret : 30 %  
Ce secteur concerne les associations suivantes : - Cercle des Nageurs Guéretois (600 licenciés) - SAM Triathlon (150 licenciés) - Aquaplouf - Club de Plongée - RNL (Retraite Natation Loisirs) - Foyer rural de Glénic
  - o Autre fréquentation - Pompiers (Sdis + formation Jsp) - Gendarmerie - Police nationale

##### Objectif

Réouverture de l'équipement pour permettre aux différents publics d'y assurer leurs activités.

#### 2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

Suite à la fermeture de l'équipement et après analyse des différentes solutions (décision politique, délais, coût, faisabilité technique, conditions d'exploitation, adéquation entre offre et besoin), la Municipalité de la ville de Guéret a décidé d'opter pour la réparation/confortement de la piscine actuelle ; faisabilité confirmée par un rapport de l'APAVE qui, dans un rapport complémentaire, a conclu que l'état de dégradation des matériaux qui, certes ne permettait pas la poursuite d'activité en l'état, permettait toutefois, d'envisager une réouverture limitée à quelques années moyennant la réalisation d'ouvrages de confortement et renforcement. Au vu de ce rapport et du sourcing réalisé auprès de cabinets d'études structures, un programme de maîtrise d'œuvre a été établi sur la base du programme technique suivant :

- Réparation de l'infrastructure
- Réparation de la superstructure avec possibilité de déconstruction/reconstruction partielle

**3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :**

Axe 1 du CRRTE « AU NOM DE LA QUALITÉ DE VIE : le Grand Guéret est agréable et permet l'épanouissement de chacun »

1.1 Repenser des cœurs de bourg/cœurs de ville comme lieux d'échanges, de rencontres, de services de proximité, et respectueux du patrimoine bâti creusois

1.1.3 Favoriser la cohésion sociale par des lieux de partage et de rencontre, et des initiatives contribuant à l'animation locale

**3.2 - Impacts attendus**

en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités

Réouverture de la piscine municipale ; reprise des activités pour les différents publics dont enseignement de la natation scolaire.

**3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :****Dimension « relance » du projet (à mettre au point)****3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :**

Attractivité / Cohésion sociale / Bien-être

**3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :**

Infrastructure et réseaux / Éducation et renforcement des compétences

**4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement**

Coûts HT par grands postes de dépenses

|                        |             |
|------------------------|-------------|
| Travaux                | 2 404 600   |
| Maitrise d'œuvre (10%) | 240 460     |
| Frais Annexes          | 33 425      |
| Aléas (4%)             | 96 184      |
|                        |             |
| Total :                | 2 774 669 € |

**4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels****4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels**

Cf coûts de fonctionnement de l'équipement avant fermeture

**4.4 – Dépenses induites****4.5 – Coût global de l'opération**

Somme £ 4.1 à 4.4

2 774 669 €

#### 4.6 - Partenaires financiers / plan de financement

|   |             |
|---|-------------|
| <i>Etat : DETR</i>  |             |
| <i>Région (6,31%)</i>   | 175 000     |
| <i>Département</i>  |             |
| <i>ANS (rénovation piscine / rénovation thermique) (32,44%)</i> | 900 000     |
|   |             |
| <i>Autofinancement (20%)</i>                                    | 554 725     |
| <i>Total :</i>  | 2 774 000 € |

#### 5 - Autres partenaires :

#### 6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération

*Lancement de la maîtrise d'œuvre > automne 2021*  
*APD > en cours de validation (février 2022)*  
*Attribution des marchés > mars 2022*  
*Démarrage des travaux > dès que possible*  
*Livraison de l'équipement > au plus tard fin 2022*

#### 7 – Indicateurs :

*Réouverture et fréquentation de l'équipement*  
*Evolution des consommations énergétiques (kWh)*

#### 8 - Commentaires :